

Dans la Serre : Malans, Champagny, Offlanges, Chateinois, Chevigny... et ailleurs	2
Éclans-Nenon, un tourneur sur bois passionné.....	3
Une CoopérATIVE Paysanne se lance à Dole.....	4
Eau d'Offlanges, de la source au robinet.....	5
Incroyables comestibles	6
Solidarité : Juralternance	7
Objectif Zéro Déchet !	8
Le cadran solaire analemme de Moissesey	9
Impression en taille douce à Orchamps	10
Anatoile Amoudry ... ou les bois devenus pierres	11
Un tableau du XVI ^{ème} siècle restauré à Moissesey	12
Dossier : hirondelles et martinets	13 à 16
OZ, un robot assistant desherbeur	17
Cultivons la terre ... Autrement	18
Elle dit non à l'usine des 1000 vaches	19
Sivens : un barrage à contretemps !	20
Sauvons nos rivières comtoises.....	22
LGV : un modèle porté au-delà de sa pertinence	23
Énergies renouvelables	24
Brèves environnement	26
Projets inutiles !	27
Méthaniser à Brevaux ?/vos rendez-vous locaux	28

édito



Rémi Fraisse pistait la Renoncule à feuille d'opio-glosse, une petite fleur jaune protégée. Elle est devenue le symbole de notre hommage à ce jeune naturaliste décédé alors qu'il manifestait pour la sauvegarde de la zone humide du Testet. Les opposants au barrage de Sivens, comme beaucoup d'autres ailleurs, semblent mener une résistance dérisoire face à une énorme machine qui ravage la planète animée par l'appât effréné du gain... Comme à Notre-Dame des Landes, ou encore dans la forêt des Chambaran (38), à Champagnole, à Poligny, au Roussel (71) et ailleurs, ils luttent pour garder un territoire vivant, conserver leur terroir, sauver une oasis de biodiversité alors que se déchaîne la désertification bétonneuse et l'agriculture industrielle avec ses engrais tueurs de sols, tueurs de vie, où plus un ver ne se tortille, plus un oiseau ne chante... Edgar Morin écrit « Cette machine croit détruire un passé arriéré, elle détruit par contre une alternative humaine d'avenir. Elle a détruit la paysannerie, l'exploitation fermière à dimension humaine. Elle veut répandre partout l'agriculture et l'élevage à grande échelle. Elle veut empêcher l'agro-écologie pionnière. Elle a la bénédiction de l'État, du gouvernement, de la classe politique. Elle ne sait pas que l'agro-écologie crée les premiers bourgeons d'un futur social qui veut naître, elle ne sait pas que les "écologues" défendent le "vouloir vivre ensemble" ». La démocratie et le dialogue restent les meilleures des réponses face à la violence. Les citoyens s'affirment de plus en plus comme acteurs de leur environnement et veulent participer à sa définition. Aussi vouloir imposer une infrastructure ou un équipement (industriel, sportif, culturel ou touristique) sans concertation avec l'ensemble des parties prenantes est une erreur susceptible de mener à une impasse coûteuse, tant sur le plan économique que social. La concertation permet d'éviter la cristallisation d'un conflit en permettant le dialogue des parties prenantes. Le plateau débat public de la maison de l'environnement de Franche-Comté, animé par France Nature Environnement, se propose de faire vivre ce dialogue environnemental. Il nous invite à nous approprier le concept d'économie circulaire, porteur d'un espoir de réconciliation. ■



SERRE VIVANTE

ISSN 2112-8073

Journal d'information
semestriel du Massif de la Serre

AUTOMNE 2014
n°39

VOS RENDEZ-VOUS AVEC SERRE VIVANTE

Une table ronde pour voir l'économie autrement

Au cours de son évolution et de sa diversification, notre économie n'est jamais parvenue à se défaire d'une caractéristique fondamentale apparue dès le début de l'industrialisation : un mode linéaire de consommation des ressources se résumant à «extraire - fabriquer - jeter». Ainsi chaque année, nous prélevons plus de 60 milliards de tonnes de ressources naturelles dont 99% deviennent des déchets en moins de 42 jours ! Face à la raréfaction des matières premières naturelles, à la hausse des prix qu'elle induit, aux impacts sanitaires et climatiques, l'économie circulaire propose une réponse qui reinterroge nos modes de production et de consommation. Que recouvre le concept d'économie circulaire ? Quelles initiatives existent déjà sur le territoire ? Comment pourraient-elles être démultipliées ? Ce sont ces questions que le Plateau Débat public, animé par FNE Franche-Comté, propose d'aborder lors de la table ronde sur l'économie circulaire co-organisée avec l'agglomération du Grand Dole.



l'économie circulaire

LUNDI / 08 DEC / 2014 à 20H30 / DOLE
Lycée Jacques Duhamel

- avec :
- Jean-Jacques Girardot, maître de conférences, économiste spécialisé en intelligence territoriale, laboratoire Thema, Université de Franche-Comté
 - Jacques Seguin, Vice-Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Franche-Comté
 - Jean-Yves Millot, directeur école de production Juralternance
 - Alice Grozellier, responsable Régional Grand Est Ecomobilier
 - Benoît Janier, Kaja Sarl, imprimeur sur support chanvre, candidat au Trophée Eco-conception Franche-Comté 2014

L'économie circulaire est un modèle industriel qui se veut par définition "réparateur" ou "régénérant". Il substitue le concept de "fin de vie" par celui de "réparation" ou de "compensation", il tend vers l'utilisation d'énergies renouvelables, cherche à éliminer les produits chimiques toxiques en favorisant une conception plus élaborée des produits, des matériaux, des systèmes, et plus généralement il innove ...

L'AG, temps fort de la vie de notre association ...

Reflet de l'année écoulée, c'est aussi le rendez-vous de tous pour évoquer l'actualité du massif et bâtir de nouveaux projets. L'Assemblée Générale s'achèvera autour du verre de l'amitié. Venez nombreux !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SERRE VIVANTE

INVITATION

(salle de la mairie de Menotey)

Jeudi
22
janvier
à 20h30



Une exposition d'une richesse qu'envieraient bien des grandes villes : plus de vingt artistes et plus d'une trentaine d'oeuvres. Excusez du peu !

Endroit pittoresque de la vallée de l'Ognon, c'est à Malans près de Pesmes. La sculpture y est reine, avec une diversité de formes, de matériaux, d'inspirations... Un paysage de sculptures s'ouvre à tous. Si l'on saute le mur... nous nous retrouvons dans les parcs de sculptures d'Andréa Malaer. Une belle rencontre... autour de



l'art contemporain voit le jour et nous invite à cheminer au milieu des oeuvres, dans une nature accueillante qui nous laisse percevoir les traces de son passé. Les enfants de Malans vous y guident à l'aide de cairns qu'ils ont peints.

Des chaussures de marche sont nécessaires, le lieu est resté sauvage (racines, pierres, sol glissant parfois...), une forêt avec quelques clairières. Soyez prudents.

en savoir +> <http://www.ileart-sculptures.com>

Bon anniversaire la Lulu !

Marie-Louise Rognon a soufflé ses cent bougies le 8 décembre à Champagny.

Agricultrice aux baraqués à Menotey où elle a vécu très longtemps, cette toute jeune centenaire a gardé encore beaucoup de dynamisme.



Mercredi 19 novembre à Of-flanges s'est tenu le comité de pilotage (COPIL) annuel du site Natura 2000 « Massif de la Serre ».

Celui-ci a dressé un bilan d'activité et validé le programme d'actions pour 2015. A l'occasion de

cette réunion, la CAGD a été reconduite dans son rôle de structure porteuse de l'animation et Michel Ecamot, maire de Brans, a été élu à l'unanimité président du COPIL.

Un pôle « lire autrement ».

Des textes lus, au format Daisy, sont mis à disposition suite à la signature d'une convention avec l'association Valentin Hauys, pour les personnes atteintes de cécité partielle ou complète

Après deux ans de travaux, la nouvelle médiathèque de Dole, baptisée Albert Camus, a ouvert ses portes début mai. L'espace culturel, entièrement repensé et flambant neuf, présente de nombreux espaces dédiés à la lecture. Les collections sont déployées sur une surface de 500 m² avec plusieurs pôles forts : un espace bébés lecteurs de 0 à 2 ans, associé à une bibliothèque des parents, un pôle littératures étrangères, associé à un fonds de livres bilingues et unilingues (espagnol, italien, portugais, anglais, russe, turc, allemand, chinois, japonais, serbe, wolof, ...) et enfin un pôle « lire autrement » à destination des malvoyants. Médiathèque intercommunale Albert Camus, 26 A rue du Maréchal Lederc, à Dole. Ouverture le mercredi de 9 à 18 heures et du jeudi au samedi de 9 heures à 16 h 30.

Renseignements : 03 84 79 78 40



Circuit très très court !

Le SuperU de Devecey (25) a récemment réalisé un investissement peu ordinaire avec l'achat de cinq hectares de belle pâture.

Cette prairie située à proximité du supermarché était en friche depuis plus de vingt ans et a donc été épargnée par les pesticides et les engrais chimiques. Prochainement, elle devrait accueillir des bêtes achetées sur pied par le magasin qui compte les y engraisser en partenariat avec un éleveur. Après avoir été abattues à Besançon, celles-ci seront découpées et vendues au rayon boucherie du supermarché. Une première qui fera peut-être des petits ?



Fin 2013, un retraité a été arrêté par l'ONCFS en flagrant délit de destruction d'espèce protégée.

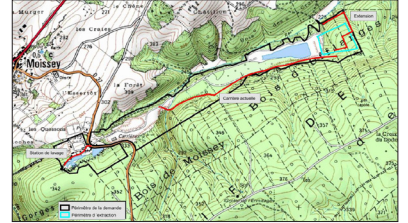
Le piégeur a reconnu qu'après les avoir capturées, il abattait les buses d'un coup de bâton sur la tête « pour réguler les prédateurs de gibier », dont selon lui la buse ferait partie. La buse variable, oiseau protégé, est un rapace qui se nourrit principalement de petits mammifères, type campagnols, et peut manger des animaux morts. Le gibier ne représente généralement qu'une infime partie de son alimentation. La destruction d'espèce protégée est une infraction au code de l'environnement qui constitue un délit passible d'un an de prison ferme et de 15 000 euros d'amende.

Un Dimanche à la Chasse

A Chevigny ce dimanche d'octobre, vers 16 h, une femme de 40 ans a reçu une balle dans la cuisse.

D'abord dirigée par le Smur vers l'hôpital de Dole, la victime a ensuite été hélicoptérée jusqu'au CHU de Besançon. Heureusement son pronostic vital n'était pas engagé. La chasse est une activité de loisir qui impose des contraintes fortes à tous les autres usagers de la nature. Il existe pourtant tellement de façons d'apprécier celle-ci sans mettre en danger la vie d'autrui... A quand un dimanche sans chasse ? Depuis 20 ans les droits des non-chasseurs ne cessent de s'amenuiser. En 2000, une loi instaure un jour de non chasse - le mercredi - ainsi qu'un décret fixant les règles de sécurité à la chasse. Un texte abrogé dès 2003 ; quant au

décret, il n'a jamais été appliqué : la loi laisse aux fédérations départementales des chasseurs le soin de rédiger leurs propres règles de sécurité ! La France est le seul pays où l'on chasse tous les jours de la semaine. En Grande-Bretagne, il n'y a plus de chasse le dimanche depuis 1831, à l'instar des Pays-Bas. En Italie, seuls 3 jours de chasse par semaine sont autorisés et au Portugal seulement 2 !



Le troisième comité de suivi annuel de la carrière de Moisse a eu lieu le 5 novembre.

Après des sondages et analyses, il s'avère que le périmètre actuel de la carrière recèle encore suffisamment de matériel pour que l'exploitant envisage la poursuite de son activité au-delà de l'autorisation en cours. La remise en état du site qui devait débiter prochainement serait donc à nouveau reportée de plusieurs années si après instruction la nouvelle demande qui sera déposée en début d'année donnait lieu à une nouvelle autorisation. On peut se réjouir qu'une exploitation rationnelle de la ressource permette la prolongation de l'activité industrielle et le maintien de l'emploi sur le site sans sortir de l'emprise historique. Souvenez-vous, il y n'a pas si longtemps qu'on considérait le gisement comme pratiquement épuisé, ce qui amenait le carrier à envisager de couper le massif de la Serre en deux ! Si tout est mis en oeuvre pour minimiser au maximum l'impact environnemental, Serre Vivante est prête à accompagner le carrier afin que cette installation puisse figurer parmi les plus remarquables. Pour autant, l'instruction de cette nouvelle demande d'autorisation devra, au-delà de la question environnementale et des quelques 35 espèces protégées perturbées par l'exploitation, interroger l'opportunité même de l'installation au regard de son utilité publique. La suspension de l'activité entre 2010 et 2012 a démontré que des solutions de substitution existaient. Le ralentissement de l'activité économique aujourd'hui, et peut-être demain le développement du recyclage des matériaux, nous confortent dans l'idée que le rythme d'extraction doit être modéré pour préserver la ressource. Le décapage de l'emprise d'extraction substituera un habitat exclusivement minéral au couvert forestier. Mais les animaux des boisements mûrs ne retrouveront pas d'habitat favorable à leur installation sur la carrière pendant l'exploitation et avant très longtemps. Cette perte d'habitat devra en conséquence faire l'objet de mesures de compensation ambitieuses, en particulier au travers de conventions préservant d'importantes parcelles de forêt mature... Nous espérons que dans l'esprit d'ouverture et de confiance qui s'est réinstallé au fil des dernières années, carrier, élus, associations et populations locales concernées pourront rapidement se rencontrer pour débattre de ces questions et s'entendre sur un projet économique respectueux de l'environnement... ■

Un atelier à découvrir !

Quand une passion devient métier

■ Jean-Pierre Perreau,
artisan d'art



Une passion vieille de quelques décennies, le tournage sur bois, s'est transformée en métier suite à un licenciement ... Retour sur cette belle aventure à l'heure de la retraite.

Récupérant pendant des années de vieux outils concernant surtout le travail du bois, j'ai voulu créer un atelier-musée.

Mais en France, qui dit musée, dit normes draconiennes ... pour un petit atelier comme le mien ! Alors le mot a disparu de l'enseigne, mais pas de l'esprit des lieux. L'entrée est libre, j'ai plaisir à faire visiter sur rendez-vous.

Objets utilitaires ... mais pas seulement !

Mes réalisations se sont basées sur la nécessité de fabriquer des objets utilitaires car ce sont les plus demandés et qu'ils étaient bien adaptés aux expositions auxquelles j'étais invité. Bols, saladiers, assiettes, mortiers pour les marchés médiévaux ou bio, lampes, stylos, porte-boucles d'oreilles, fruits, coupes, bougeoirs, toupies, bijoux, etc. pour les expositions artisanales.



De foires en salons ...

Les semaines d'un artisan d'art sont assez chargées si l'on veut s'en sortir surtout lorsque cela est la seule rentrée financière. Pour la fabrication une dizaine d'heures par jour à l'atelier du lundi au vendredi puis le samedi et le dimanche, nous prenons notre « baluchon » pour essayer de vendre à l'extérieur. Selon l'éloignement du lieu d'exposition le départ avait lieu entre 3 et 5 heures du matin pour être prêt à l'ouverture

et le retour bien après la fermeture car ma devise était avant tout le respect du client quelle que soit son d'heure d'arrivée sur l'exposition.

Choisir sa vie

Cette vie était peut-être plus dure et moins lucrative que la précédente ... mais ô combien plus enrichissante ! avec une qualité de vie merveilleuse. C'est une expérience que beaucoup de personnes devraient faire : reprendre l'existence un peu par la base sans vouloir trop et tout de suite.

Le bonheur de transmettre

Ce qui m'a apporté beaucoup, ce sont les stages que j'ai organisés. Ceux-ci étant individuels et personnalisés, j'ai pu tisser des liens et avoir des échanges enrichissants avec les stagiaires. Ma transmission du savoir est aussi passée par le lycée Pierre Vernotte de Moirans-en-Montagne en

accueillant pour plusieurs semaines des jeunes de la section tournerie. Et que de bons souvenirs avec les Francas et les bambins des écoles qui posent des questions spontanées et combien avisées. Je garde un souvenir particulier des écoles de Gendrey et d'Etrepigny. Je souhaite à tous une fin de carrière aussi bonne que la mienne, c'est à dire finir ses années de travail par son violon d'Ingres, quoi de plus beau ! Aujourd'hui en retraite, je dispose d'un peu plus de temps (est-ce vraiment vrai ?) pour expliquer aux visiteurs l'historique plus que millénaire de la tournerie ainsi que son évolution et la transformation du fonctionnement des tours. Si vous avez un peu de temps - l'homme est bavard sur les sujets du bois - venez visiter mon atelier où avec plaisir je vous ferai des démonstrations. ■

Notez-le
Bien !

**Tournerie
d'art de
la Couline**
15 rue de la Forêt
39700 ECLANS
Tél: 03.84.70.69.26



Ce tour à pédale date de la fin du XIX^{ème} siècle et a été commercialisé jusqu'au début du XX^{ème}. Son premier dessin a été fait dans un codex de Léonard de Vinci (XV^{ème})

Produire et consommer autrement pour des campagnes vivantes



La CoopérACTIVE Paysanne est lancée !

Depuis plus d'un an, des paysans et des consommateurs ont travaillé et réfléchi ensemble à la création d'un nouveau débouché pour la vente, en circuit court, des produits issus de l'agriculture biologique locale dans le Pays Dolois.

CoopérActive Paysanne est avant tout le fruit d'échanges entre paysans et consommateurs, guidés par plusieurs objectifs fondamentaux :

- Soutenir une agriculture biologique et paysanne (fermes à taille humaine, autonomes et solidaires entre elles) locale, en accompagnant les agriculteurs à la commercialisation...
- Rendre accessible les produits biologiques locaux au plus grand nombre...
- Impliquer producteurs et consommateurs dans la construction du projet et les encourager à s'engager pleinement en devenant coopérateurs...

Le principe est simple

Pour répondre à leurs objectifs, les porteurs du projet ont opté pour un mode de commercialisation particulier : le point de vente collectif. Ce modèle s'appuie sur un groupe de paysans associés pour vendre leurs

produits et qui se relaient à la vente périodiquement. Cette forme de commercialisation est reconnue comme une remise directe, sans intermédiaire entre producteur et consommateur.

Votre commande via Internet

CoopérActive Paysanne fonctionne via un système de commandes en ligne hebdomadaires. Concrètement, chacun peut commander sur le site internet de CoopérActive Paysanne et remplit son panier à sa guise avec les différents produits proposés. Il récupère ensuite sa commande dans les points relais du territoire. Si les initiatives sur le modèle «drive» se multiplient actuellement (Drive fermier, La Ruche qui dit oui, ...), le fonctionnement de la CoopérActive Paysanne remet les paysans et les consommateurs citoyens au centre du projet. CoopérActive Paysanne s'appuie sur deux points relais :

- le magasin Artisans du Monde rue

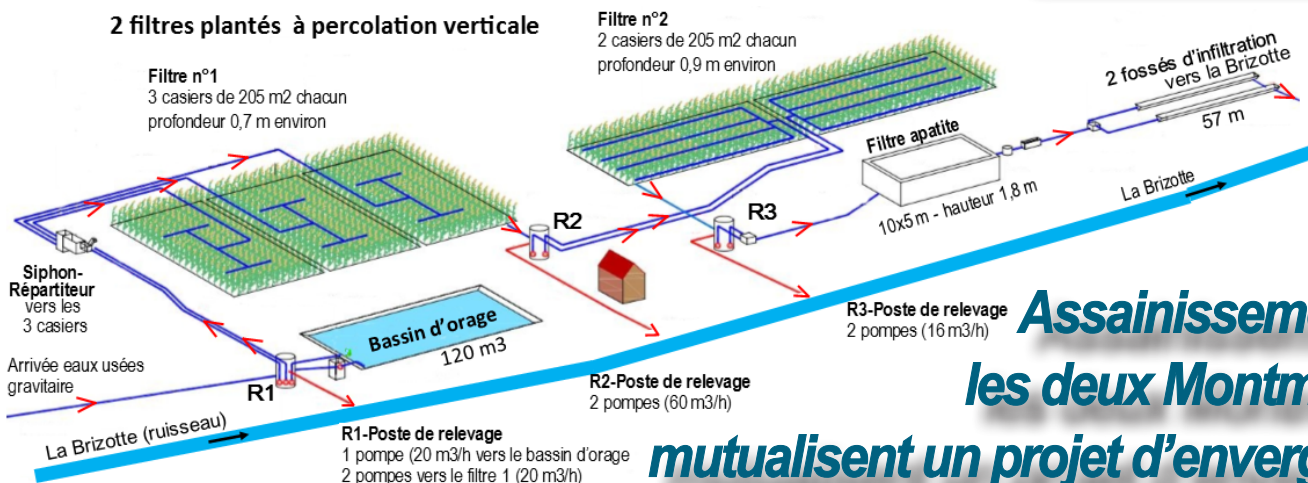
Pasteur à Dole, qui livre les commandes les vendredis entre 16h et 18h

• le magasin Alter Bati Comtois à Tavaux, qui livre les commandes les samedis matin entre 9h et 11h

Voici donc une autre forme de débouché impulsée par et pour les petits producteurs locaux, qui vient compléter l'offre existante sur la région doloise : les marchés paysans du jeudi soir Cours St Mauris, les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et les magasins spécialisés en bio, tel Biocoop. L'association Le Serpolet qui a soutenu cette initiative espère que de nouvelles personnes trouveront ainsi une solution adaptée à leurs besoins et aux contraintes de la vie active. Sans tarder, inscrivez-vous sur le site internet et choisissez le créneau qui vous convient le mieux ! ■

En savoir +>association Le Serpolet
03 84 82 88 87 ou coop@leserpolet.org
http://www.leserpolet.org/site/?page_id=971
<http://www.comptoirspaysans.org/>

2 filtres plantés à percolation verticale



Assainissement : les deux Montmirey mutualisent un projet d'envergure

360

C'est le nombre d'habitants à Montmirey-le Château et Montmirey-la-Ville

La Brizotte, ruisseau qui traverse Montmirey-la-Ville pour se jeter dans la Saône, va retrouver un état naturel de bonne qualité grâce à une nouvelle station de traitement des eaux usées inauguré le 20 septembre dernier sur le territoire de la commune. Un traitement naturel par filtre planté assurera la dégradation des eaux domestiques grâce à leur percolation sur un substrat adapté. Les roseaux évitent avec

leurs rhizomes souterrains le colmatage éventuel des sédiments pouvant se déposer. En sortie des bassins plantés de roseaux, l'eau reçoit un traitement final « rustique ». Elle percole au travers d'un troisième bassin rempli par des épatites granulées : un traitement poussé d'élimination du phosphore sans réactifs chimiques. Les phosphates sont retenus par précipitation et adsorption, c'est-à-dire

par fixation à la surface de ce matériau filtrant (ne pas confondre avec absorption !).

Un investissement partagé, réseau de transit inclus, de 820 000 €, financé avec les aides de l'Agence de l'eau, du Conseil Général du Jura et la réserve parlementaire. Merci à Monsieur Camilleri, technicien de la société Epur'Nature élaboratrice de la filière, pour ses informations. ■

Offlanges

de la source au robinet ...

Protéger la santé de l'eau pour protéger la nôtre

L'eau pure se raréfie, demandant de plus en plus de technologies pour la rendre propre à la consommation humaine. Nos rivières sont menacées.

Pourtant, protéger l'eau n'est pas uniquement une affaire de spécialistes. A la maison, au travail, chacun peut, en acquérant quelques habitudes et réflexes, faire en sorte que nos ressources en eau ne soient pas polluées.

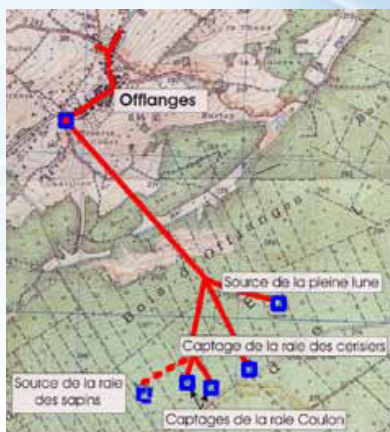
Se désaltérer, un geste très simple : il suffit de tourner le robinet. Mais il n'en a pas toujours été ainsi !

Un texte de 1849 rapporte que « la Commune d'Offlanges était sans eau avant 1849, époque à laquelle elle fit établir deux puits publics qui ont suffi jusqu'à ce jour aux besoins des habitants. Malgré leur abondance en hiver, il est à craindre qu'ils tarissent pendant les chaleurs de l'été. Déjà les années précédentes l'eau était basse et difficile à puiser à la profondeur de 24 à 40 m environ, qui est celle des puits. Beaucoup d'habitants conduirent leurs bestiaux s'abreuver dans le bief qui traverse la prairie, à 3 km du village, à cause de la difficulté d'aller puiser de l'eau à la profondeur précitée, et surtout lorsque les bestiaux sont confiés à des enfants ».

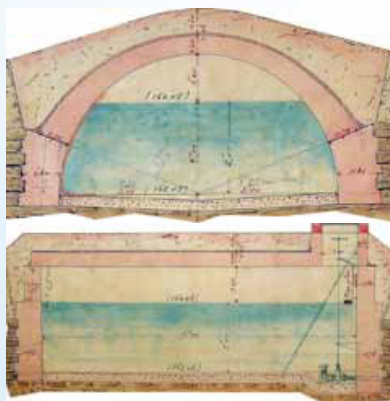
Deux puits ... et un réservoir !

C'est à cette époque que fut décidé l'établissement d'un premier réservoir d'eau sur la place publique, alimenté par les eaux des toitures de l'église et de la maison commune (mairie et école actuelle). Deux puits supplémentaires furent creusés vers 1858 et une étude sera même demandée en 1874 au sujet d'un essai de puits artésien, c'est-à-dire un forage donnant une eau jaillissante. Cette possibilité fut vite écartée, vu l'emplacement du village. C'est en 1881 qu'un extrait du registre des délibérations du conseil municipal relate la « situation déplorable dans laquelle se trouve le village au point de vue de l'alimentation d'eau. (...) D'après des études sommaires faites sur le terrain, il a été démontré que l'alimentation dans la commune serait facile à obtenir en dérivant deux sources situées dans la forêt de la Serre et appartenant à la commune ». La solution retenue

un an plus tard, est celle de dériver trois sources (source de la Raie des Cerisiers, source de la Pleine Lune et source de la Raie Coulon), d'amener l'eau jusqu'à un réservoir construit à proximité du village, soit environ 2,5 km de canalisations, et ainsi de la distribuer dans les différents quartiers du village.



La construction du lavoir public fut également décidée à cette époque. Les travaux de distribution d'eau se poursuivirent jusqu'en 1886 mais le réservoir ne verra le jour qu'au début des années 1900.



Coupes du réservoir communal d'Offlanges

Ce réservoir, toujours en activité, a une hauteur de plus de 3 m sous voûte, une longueur de 10,5 m pour

une largeur de 6 m. Sa capacité est d'environ 100 m³.

Ce n'est qu'à partir de 1957 que l'eau sera distribuée chez les particuliers. D'autres améliorations suivront entre 1960 et 1980, notamment l'installation de bouches à incendie ainsi qu'un projet de construction d'un nouveau réservoir de 300 m³, mais qui restera à l'état de projet. Toujours en raison du manque d'eau récurrent en été, le village devait se restreindre et subissait des coupures d'eau régulières. C'est ainsi qu'en 1990, le conseil municipal demande le raccordement du réseau avec celui du Syndicat de Montmirey afin de satisfaire les besoins en eau des habitants lorsque le débit des sources n'est plus suffisant.



Nettoyage du réservoir

Un revêtement en résine a été posé à l'intérieur du château d'eau en 2013 afin d'en restaurer l'étanchéité. Aujourd'hui, la consommation journalière moyenne est d'environ 41 m³ d'eau. Le débit des sources est quant à lui très variable : il dépend fortement de la saison et des précipitations, variant de 25 m³ en été à plus de 140 m³ l'hiver.

A Offlanges, l'eau est donc une richesse particulière. Et ici, comme ailleurs, il est très important que chacun d'entre nous respecte cette ressource qui n'est malheureusement pas inépuisable.

■ Thierry Vincent

Détergents, insecticides, engrais, huiles, ... tous ces produits sont hautement toxiques. Alors ne les jetons pas n'importe où ! il existe de nombreux centres de collecte destinés à leur traitement.

Préférez les engrais naturels, les lessives écologiques... en choisissant les produits avec attention vous préservez l'environnement et offrez un avenir sain aux générations futures.



une fuite réparée permet d'éviter un gaspillage de 35 000 litres d'eau par an



En transformant l'espace public de leur ville en jardins potagers gratuits, des citoyens créent un nouvel art de vivre par le partage. Découverte.

Comment rendre attractive une petite ville en déclin du Nord de l'Angleterre ? En 2008, Todmorden, 14 000 habitants (contre 25 000 en 1900), subit la crise économique après le sinistre de ses industries dans les années 1970. Parce que les légumes et les fruits frais sont peu accessibles aux chômeurs, des citoyens décident d'en planter en bordure des trottoirs. Et lancent ainsi le mouvement des « Incroyable Edible », Incroyables Comestibles en français, en référence aux lieux improbables (dans les jardins publics, sur les gazons de l'hôpital ou devant le poste de police...) où sont plantés blettes, rhubarbes et autres arbres fruitiers mis à la disposition des habitants. Une trentaine d'autres villes à travers le Royaume-Uni en ont depuis pris de la graine et le mouvement se répand désormais aux quatre coins du monde.

Changer de modèle de société

En Alsace, François Rouilly, conseiller en développement territorial, découvre cette initiative citoyenne fin 2011. Stupéfait de voir que l'expérience fonctionne, il décide, avec son

épouse et ses enfants, de planter des fraisiers dans un bac devant la maison, avec la pancarte « *nourriture à partager* ». Un collègue de travail fait de même dans une commune voisine. Les voisins lui emboîtent le pas, avant d'être imités une semaine après par les habitants de Saint-Jean-de-Valérisle, dans le Gard. « *Avec la crise économique et les scandales sanitaires de l'agro-industrie, les temps sont mûrs pour une prise de conscience* » explique François Rouilly. Il ne s'agit pas d'un effet de mode mais d'un changement de modèle, qui consiste à redonner du sens et de la solidarité à une société individualiste, de compétition, qui génère l'exclusion des plus fragiles par la concentration des richesses. Les Incroyables Comestibles sont un catalyseur de reconnexion avec la terre nourricière mais aussi un formidable outil pédagogique.

Des potagers dans les cours de récré

A Todmorden, ce processus agro-écologique est désormais appliqué dans les sept écoles de la ville, de la maternelle au lycée. Les enfants apprennent les cycles des saisons et découvrent les productions locales. Ils transforment les cours de récréation en potagers qui produisent les fruits et les légumes qui seront servis à la cantine. En France, des projets pédagogiques voient également le jour dans les établissements sco-

laire : l'école maternelle de San Nicolao au sud de Bastia, le groupe scolaire de Plomelin dans le Finistère, la cite scolaire de Munster dans le Haut-Rhin, celle de Mamers dans la Sarthe, mais aussi les lycées agricoles de Coustances et de Wintzenheim se sont rattachés aux Incroyables Comestibles. Les communes s'y mettent les unes après les autres, à Paris, Lyon, Nantes, Loos-en-Gohelle... Les Yvelines souhaitent devenir département pilote.

Un cercle vertueux

Incroyables Comestibles permet aussi de reconnecter les habitants entre eux. « *Partout où elle est menée* », note François Rouilly, « *cette expérience crée non seulement du lien social, un art de vivre et de la convivialité, mais aussi des débouchés pour l'activité économique, par la redynamisation de la production locale* ». La ville de Todmorden a ainsi gagnée une image positive... et de nouveaux habitants !

Autosuffisance alimentaire ?

Utopie ? Si les 70 bacs de nourriture à partager que comptent la ville ne suffisent pas à nourrir toute la population, ils introduisent un changement de regard sur la production et la consommation locales. 83 % de l'acte d'achat se porte désormais sur la nourriture locale, produite à moins de 80 km. Les premiers bénéficiaires sont les producteurs locaux. La ville projette d'atteindre les 100 % dans les dix ans.

En savoir+> 06 58 40 05 03/ www.incredible-edible.info

A TRAVERS LE MONDE

Le mouvement des Incroyables Comestibles est présent en Europe, mais aussi au Canada, aux États-Unis, en Amérique du Sud, en Israël, au Japon, en Australie... En Afrique, il essaime au Mali, au Togo, au Ghana... donnant lieu à une coopération Nord-Sud entre jardiniers. « *En Afrique, ce sont surtout les enfants qui s'occupent des bacs de nourriture à partager*, précise François Rouilly. *Faire pousser les légumes et les partager est une autre forme de jeu.* »



*“L’avenir, tu n’as pas à le prévoir,
tu as à le permettre ...”*

Antoine de Saint-Exupéry

Sur les conseils d’une amie, voici une maman qui marche avec son jeune enfant en direction de l’atelier Juralternance. Non pour équiper en pneus son véhicule, mais pour trouver un stage à son fils qui, dans le cadre de sa scolarité doit s’immerger une semaine en entreprise. Le fils rêve de démonter et remonter des moteurs, de réparer les roues. Il a déjà sollicité beaucoup de garages qui tous lui ont dit qu’ils ne prenaient pas de stagiaires... alors la maman, avec son enfant, a pris le relais, habituée qu’elle est depuis son départ d’Algérie à ne pas baisser les bras aux premières difficultés, de garder espoir, d’ouvrir un chemin à son fils. Qui peut à cet instant deviner l’angoisse et le courage d’une maman pour encore affronter le monde de l’entreprise pas toujours très hospitalier aux jeunes jugés différents (issus de l’immigration, en échec scolaire...) et à quel point c’est dur d’essayer refus après refus.

L’activité économique est difficile, les entreprises sont inquiètes de l’avenir et il faut bien le dire : être regardé différemment n’est pas toujours facile à porter ! Comment mesurer chez Ben Youssef toute la richesse de sa motivation, l’envie d’apprendre et d’entreprendre. Du 16 au 20, Ben Youssef a été accueilli dans une entreprise partenaire de Juralternance : un centre de contrôle technique. Il a fait preuve de beaucoup de dynamisme, d’envie et d’enthousiasme pour ce secteur d’activité. Demain il sera une chance pour notre société, non un problème à régler.

JURALTERNANCE, en partenariat avec la mission locale de Dole, le Grand Dole et le Conseil Régional accompagne en 2014 une petite dizaine de jeunes de 18 à 25 ans dans des immersions d’entreprises. Sachant qu’il faut, en moyenne, solliciter 10 entreprises pour une place, combien d’entreprises conventionnelles aurait-il fallu rencontrer pour placer ces jeunes ?

Ouverture de la section métallerie

Fort du soutien de l’UIMM du Jura et de la fondation Agir pour l’Insertion, l’école de production à ouvert en septembre une section d’apprentissage dédiée au métier de serrurier métallier. Le travail du métal, recherché dans les entreprises tant artisanales que dans les industries, représente un fort potentiel d’acquisition de compétences techniques. En préparant, à leur rythme, le CAP de serrurier métallier, les nouveaux arrivants à l’école se préparent à l’exercice d’un métier porteur de traditions tout en étant constamment soumis à des évolutions.

Aménagement (portails, pare-soleil, garde-corps,...), menuiserie (porte, fenêtre, marquise, grille, escalier), petite charpente ou réparations : n’hésitez pas à contacter Hervé Soler et Laurent Gaudin, Maîtres Professionnels, pour vos devis et commandes au 03 84 82 88 66 (Centre d’Activités Nouvelles 210 av de Verdun à Dole)

Juralternance

une école du travail pour s’insérer

Depuis deux ans, l’association ECCOFOR (ECouter/COMprendre/FORmer) a mis en place Juralternance, structure qui propose à des jeunes de 15 à 18 ans sortis du système scolaire, depuis parfois plusieurs années, de reprendre place dans une « école de production » qui les forme aux métiers de la filière pneumatique ou de serrurier métallier...



■ Claude Chevassu,
président d’ECCOFOR

L’exclusion de jeunes en rupture avec les apprentissages et sortant avant l’heure du système scolaire sans qualification, sans métier, sans la plupart des savoirs élémentaires, est une situation intolérable. Sans condamner le système scolaire actuel, nous souhaitons contribuer à une alternative pédagogique et éducative dans la mouvance des écoles de production et plus largement des mouvements d’éducation populaire, des inventeurs sociaux de notre région qui nous ont précédés. Nous croyons que tous les jeunes, même dans des situations de grande difficulté, ne sont ni apathiques, ni sans projets. Il faut savoir que ne pas pouvoir suivre un cursus scolaire ne génère pas de la fierté mais de la honte, un doute sur soi-même, une mise à distance de tous débats citoyens, de tout projet de vie.

Une autre pédagogie

L’association s’est donnée pour ambition de compenser l’échec scolaire par une pédagogie située entre des savoirs universitaires et des savoirs liés à l’expérience. Les jeunes ont accès 10 h par semaine à des cours en français, mathéma-

tiques, technologie avec des enseignants ... mais sont aussi immergés au moins deux journées avec des professionnels du métier pour acquérir les compétences de trieur / appareur (mettre les pneus en paire) / monteur-démonteur / testeur de pneus. Les maîtres professionnels (Jacques, Manu, David, Laurent, Hervé), loin d’être des enseignants savants délivrant leurs savoirs à ceux qui ne savent pas, sont au contraire des hommes et des femmes de métiers transmettant et partageant leurs acquis dans une démarche de partenariat avec les familles et les jeunes en situation de fragilité. Ceci au sein d’un projet commun porté par une entreprise du secteur marchand. L’association se veut confiante dans la vraie fonction de l’entreprise, celle d’être un acteur économique oeuvrant pour le bien commun.

En savoir +>

Pneus neufs ou occasions, entretien de votre auto (vidange/amortisseurs/direction... préparation au contrôle technique): l’école à besoin de clients pour remplir sa mission de formation !

asso ECCOFOR
8 rue Jacquard à Dole
du lundi 9 h au samedi 12 h.



Eclans-Nenon anime le débat en faveur d'une politique ambitieuse

Objectif Zéro Déchet !

■ Hervé Prat, maire d'Eclans Nenon



Le Conseil Général du Jura a lancé en septembre 2014 une enquête publique avant la mise en place du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux pour les 12 prochaines années.

Contribution à cette enquête, le conseil municipal d'Eclans-Nenon a voté à l'unanimité une délibération porteuse de 13 propositions pour tendre vers le zéro déchet résiduel. Une politique qui permettrait :

- aux consommateurs d'identifier dans les rayons les produits concentrés, rechargeables, réutilisables, de grand format, éco-labellisés, distribués en vrac, sans pile, sans suremballages ...
- la mise en place systématique de plate-forme de déballeage dans la grande distribution, invitation aux distributeurs à choisir les fournisseurs les plus économes en emballage.
- la réduction de la distribution de la publicité (vers zéro publicité en 2026).
- la sensibilisation et la mise en place des couches lavables (les couches jetables représentent 1 tonne par enfant) dès la maternité, offre de location de couches lavables dont le prix à l'achat représentent souvent un investissement dissuasif pour les parents, ceci avec le soutien à la mise en place d'une filière pour le lavage.
- la prévention dans les administrations et les entreprises.
- des actions généralisées en faveur du réemploi favorisant la réparation, la lutte contre l'obsolescence programmée et le développement des ressourceries sur tout le territoire départemental.
- la mise en place de lombricomposteurs à grande échelle en ville.
- l'accompagnement et la création de sites de compostage collectif en pied d'immeuble mais aussi de projets de compostage des gros producteurs ; en particulier pour la restauration collective et commerciale, les lycées et les collèges, les campings et villages vacances...
- l'accompagnement des communes pour des plates-formes de déchets verts avec un objectif 100 % des communes 100% compostage d'ici 2026.
- l'accompagnement des communes pour le broyage des déchets verts dans les quartiers avec du matériel mobile, plus

économe en carburants que les apports multiples des particuliers en déchèteries.

- l'incitation à préparer des repas 0 déchets.
- la mise en place d'une filière de récupération et de recyclage de l'huile de friture usagée en agro-carburant.
- la mise en place complémentaire d'unités de méthanisation de taille moyenne, réparties géographiquement en utilisant au mieux les bassins de vie et d'emploi, à travers une approche régionale.

Sortir de l'incinération

L'abandon de l'incinération aurait des effets sanitaires positifs pour les populations et les exploitations agricoles sous les fumées contaminées de l'usine de Lons-le-Saunier. L'incinération pose aussi le problème de la production importante de mâchefers dont l'utilisation comme sous-bassement des routes provoque une dissémination généralisée de polluants dans les sols et dans les eaux de surfaces et souterraines. Le traitement des déchets ménagers sans incinération est plus simple, moins onéreux tout en générant plus d'emplois. Par ailleurs, il permettrait à notre département d'être moins dépendant des multinationales qui font de juteux profits avec la gestion des déchets. Le Conseil Général du Jura peut décider de mettre fin à la Délégation de Service Public (DSP) avec Suez qui arrive à échéance en 2024. Une politique «Zéro Déchet» permettrait aussi de limiter le nombre de camions de déchets sur les routes du Jura en produisant par conséquent moins de gaz à effet de serre. La délibération d'Eclans-Nenon a été adoptée, en totalité ou après amendement, par une douzaine de communes : Amange, Audelange, Brevans, Chisseria, Domblans, Frasnelle-Meulières, Froideville, La Barre, La Vieille Loye, Reithouse, Sapois ... D'autres conseils municipaux choisissant simplement d'en débattre. En privilégiant des solutions simples, variées et créatrices d'emplois locaux, le Jura peut redevenir un département pilote pour la prévention et la gestion des déchets. ■

Prévenir et réduire nos déchets

Depuis les années 1990, nous sommes invités à trier. A partir des années 2000, s'est mise en place la prévention des déchets : éviter le déchet avant qu'il ne soit produit. Suite au Grenelle de l'environnement, le geste du tri s'impose à tous. Beaucoup de déchets peuvent être recyclés ou ré-utilisés. Faire le tri à la source, consommer mieux, faire son compost ... Les filières de recyclage se mettent en place. Des associations, comme Serre Vivante, l'Ademe, le Sictom multiplient les actions de sensibilisation de la population, afin de réduire le volume et bien jeter. Participation aux semaines de réduction des déchets, dans les grandes surfaces doloises, diffusion de films. Distribution de guides éducatifs. Marché gratuit à Dole (Gratifieria) apéritif, café-compost, opération Terracycle. Prêt de broyeur. Le consommateur est un maillon essentiel dans ce processus de réduction de l'impact des produits sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Depuis la décision d'achat, jusqu'à la fin de vie du produit...

Cela commence dans le magasin, se poursuit à la maison ou sur le lieu de travail et continue devant une poubelle ou un bac de tri. Il doit éviter l'utilisation de matières non renouvelables.

Une solution pour améliorer le tri des déchets ménagers : la redevance incitative

Pour maîtriser votre future facture du service de collecte et traitement des déchets, prenez l'habitude, dès aujourd'hui, de ne sortir vos bacs que lorsqu'ils sont pleins, d'utiliser les moyens de tri mis à votre disposition : point d'apport verre, papier, textile et déchèteries. De réduire vos déchets : compostage, réutilisation, don, stop-pub... Le montant de la facture incitative sera composé d'une part fixe, identique pour tous, un coût proportionnel au volume du bac, une part variable sur le nombre de vidage des bacs et sur le nombre d'accès en déchèteries. ■ Claude Jeanroch



Un événement astronomique !



■ Christel Poirrier

le cadran solaire analemmatique

les chats d'ici s'intéressent - aussi - au temps qui passe autant qu'au temps qu'il fait.
Celui de la voisine s'est posé à l'équinoxe et son ombre indique nettement qu'il est l'heure de pioncer...

Le 2 avril 2014 les Moisseysais, ses nombreux amis et parents ont rendu hommage à René Delmas qui nous a quittés à 81 ans. Serre Vivante dédie le présent bulletin à celui qui fut aussi son vice-président et à tous ceux qui lui étaient chers.

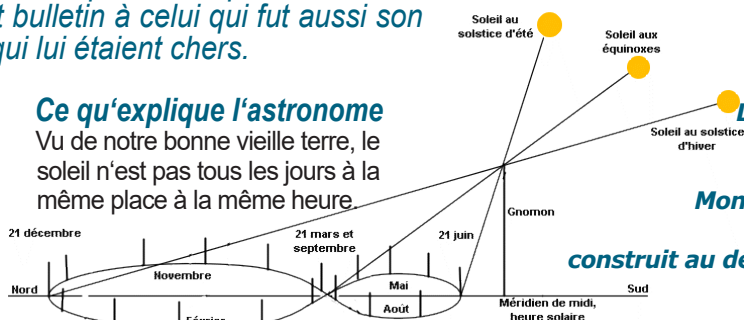
Les cadrans solaires gnomoniques (à gnomon = à bâton) sont nombreux sur le pourtour méditerranéen du fait d'un ensoleillement annuel important. Dans notre région, qui fait plus partie du nord que du sud (nettement éloignée du 45^e parallèle), on rencontre encore bien des cadrans horizontaux ou verticaux, avec un gnomon fixe et une graduation issue de l'expérimentation, dûs à la fantaisie ou au plaisir de quelques particuliers.

Un cadran solaire analemmatique

Nous devons ce cadran tout à fait exceptionnel à René Delmas - directeur d'école honoraire, ex-adjoint au maire, historien et archéologue - et à la récente réhabilitation de la place de la mairie. Sa conception est une affaire plutôt compliquée, même si au final, la mise en oeuvre, une fois les calculs aboutis, reste relativement aisée. Il est composé de 24 bornes affleurantes, le long d'une ellipse, et d'une plaque centrale destinée à accueillir un gnomon mobile au gré des douze mois de l'année, ou des douze signes du zodiaque. Naturellement, 12 est un minimum puisque les positions intermédiaires sont, par exemple, au nombre de 365... pour les années courtes.

Ce qu'explique l'astronome

Vu de notre bonne vieille terre, le soleil n'est pas tous les jours à la même place à la même heure.



La raison en est que l'axe de la terre n'est pas planté droit sur le plan de son parcours autour du soleil, ce qui explique aussi la différence des jours et des nuits selon les saisons. On parle de la course du soleil alors que c'est la terre qui rôde elliptiquement autour ! Le schéma ci-dessus nous montre bien, que si le soleil apparemment bouge au fil des jours, l'ombre portée du sommet du gnomon décrit alors une sorte de huit, forme nommée un analemme. L'astuce de notre cadran, c'est de mettre celui qui veut savoir l'heure, debout à la place du gnomon, sur la dalle qui sert de calendrier ou de système zodiacal. Les 12 mois et les 12 signes y sont en effet gravés, disposés grosso modo en huit. S'il y a assez de soleil, il pourra lire l'heure, avec son ombre sur la borne. Ce cadran présente un autre intérêt pédagogique. Il propose 24 bornes, celles des 24 heures du nyctémère (jour + nuit = nyctémère), dont la moitié environ

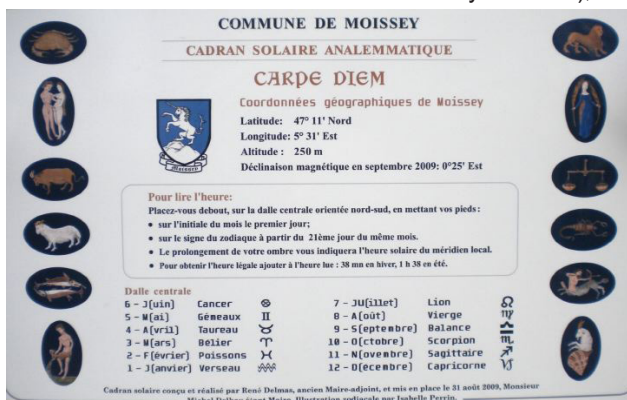
Le plus ancien cadran analemmatique est sans doute celui du Monastère Royal de Brou à Bourg-en-Bresse, construit au début du XVI^{ème} siècle.

Adieu l'ami !

René, Nous sommes arrivés à Moissey en 1993 et nous n'avions pas encore emménagé que nous étions déjà assis à ta table... Cela a été le début d'une amitié forte, indéfectible et tendre, car vous formiez avec Arlette un couple dont l'harmonie rayonnait, dégageant une chaleur humaine rare. Ce qui forçait mon admiration, c'était de constater, souvent à l'ombre d'une bouteille de ton whisky canadien préféré, et des proverbes bien terroir de ton beau-père qui ponctuaient ton discours, que les années, si elles agissaient sur ton corps et sur ta santé, n'avaient pas d'emprise sur ton esprit : tu pouvais tout entendre, tu pouvais tout comprendre, quel que soit l'âge de ton interlocuteur, quel que soit l'enjeu et son niveau de difficulté ; tu aurais gardé jusqu'au bout le dynamisme, la jeunesse, l'empathie, et la même soif d'appréhender le monde passé, présent et futur. Les projets, les combats et les causes à défendre étaient ta nourriture quotidienne, et en même temps tu t'amusais avec pudeur tes blessures personnelles et tes souffrances. Très tôt nous avons partagé la passion de l'histoire. Nos journées archéo à Besançon où tu te sentais comme un poisson dans l'eau au milieu de ce parterre d'archéologues resteront des moments privilégiés. Nous avons effectué un mandat municipal commun de 2001 à 2008 où nous avons vécu l'aventure de la tuilerie gallo-romaine de Moissey avec les 2 campagnes de fouilles, puis j'ai eu l'honneur de finaliser au mandat suivant les projets que tu avais initiés : la réalisation de l'appentis gallo-romain et des panneaux pédagogiques de la Place de la Mairie et l'exposition sur les montagnes du Jura. Notre profession commune nous rapprochait aussi, bien que je ne parvienne toujours pas à me représenter la conduite d'une classe de 90 CP comme tu l'as fait à tes débuts au Maroc ! René, ton absence va représenter pour moi comme pour nous tous un vide gigantesque, mais ton humanisme, ta gentillesse, ton humour, ton savoir-vivre, ta culture immense et ton œil pétillant resteront à jamais fixés dans nos mémoires. Ton accent chantant d'Occitanie résonnera encore longtemps à nos oreilles.



■ Isabelle Perrin





impression en taille douce

Situé à Orchamps dans le Jura,
l'atelier Didier Mutel a officiellement
ouvert ses portes le 31 mai 2014

L'histoire de cet atelier remonte à 1793, lorsque Jean-Charles Rémond ouvre un atelier d'impression en taille-douce rue Saint Jacques, la rue des imprimeurs à Paris.

Ce lieu sera dès le début de son activité un atelier d'importance à Paris. Entre autres y seront imprimées les planches de la description de l'Égypte ordonnée par Napoléon, mais aussi les roses de Redouté puis tout le XIX^e siècle. Victor Hugo s'y promenait, Manet, Meryon, Pissarro, Corot, Cassatt, Münch et Nicolas de Staël vinrent y faire imprimer leurs planches. Des milliers d'artistes connus ou inconnus apportèrent leur travail dans ce lieu dédié à la création artistique près du Panthéon. Le XX^e siècle est aussi illustré par une foule d'artistes qui venaient dans ce havre de paix imprimer leur travail. Comme beaucoup d'autres, l'atelier ne put se maintenir à Paris et en 2008, suite à un avis d'évacuation, il dut quitter les locaux historiques de la rue Saint-Jacques.

Pierre Lallier qui dirigeait l'atelier depuis 1968 transmit alors à Didier Mutel une très grande partie du matériel historique qui finalement trouva sa place dans le Jura, à Orchamps dans l'ancienne usine des tissages. Après cinq années de travaux l'atelier a été réouvert officiellement par Pierre Lallier en mai dernier. Peu à peu il retrouve de ses couleurs et trouve une place dans le Jura. Il est ouvert chaque deuxième week-end du mois et sur rendez-vous. Par ailleurs, s'il est dédié à la gravure et à l'impression taille-douce il héberge également un jeune collectif d'artistes/graphistes issus de l'école de beaux-arts de Besançon. Antonin Buchwalter, Simon Pierre Chapuis et Clément Moussard sont partenaires de l'atelier. Ils sont eux spécialisés dans la sérigraphie, technique différente et complémentaire qui s'ajoute à la potentialité du lieu. Ces trois jeunes et brillants créateurs représentent la nouvelle génération. Au fil des années à venir un programme plus complet va se développer avec des initiations aux jeunes scolaires, des master-class, une formation de

gravure et des expositions sans compter la participation de l'atelier à des événements ponctuels comme les journées du patrimoine ou bien les Journées Européennes des métiers d'art.

Un magnifique laboratoire de recherche et d'innovation

Lieu historique où la création artistique contemporaine se lie à l'histoire et aux savoir-faire, il est un lieu reconnu en France et à l'étranger, particulièrement aux États-Unis où Didier Mutel le représente chaque année lors de conférences ou de salons. Ce lieu et cette histoire sont principalement suivis par les universités américaines comme Yale, Columbia, Harvard, Stanford, ou la bibliothèque du congrès américain, des musées, des collectionneurs etc... L'atelier d'Orchamps est un magnifique laboratoire de recherche et d'innovation qui s'appuie sur une formidable histoire et porte des projets artistiques de très haut niveau. L'atelier qui veut se développer est très fier d'être actif localement, nationalement et internationalement. ■

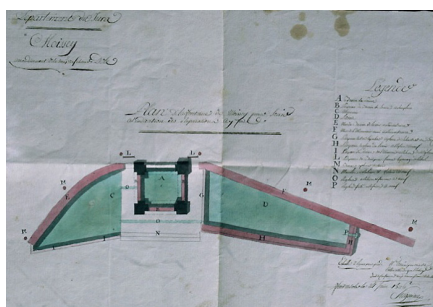
Maître d'Art

Didier Mutel a été nommé en novembre 2013 maître d'art par Aurélie Filipetti, Ministre de la Culture. Ce titre est une reconnaissance prestigieuse, l'équivalent des trésors vivants au Japon, qui l'engage à transmettre son savoir-faire à un élève. Cyril Guffroy, 24 ans, va commencer son apprentissage à l'atelier, l'histoire continue...

En savoir+>> 06 84 15 90 18 <http://atelierdidiermutel.com>

Reconstruction de la Grande Fontaine de Moirsey

Oubliés les désagréments, oubliés les nuisances, la palissade et les échafaudages... la grande fontaine de Moirsey a retrouvé sa splendeur. Par obligation, suite au temps qui passe et aux vibrations de la route, il y avait urgence à sécuriser sa proximité. Entièrement démontée au printemps, elle est aujourd'hui remontée avec de belles pierres taillées toutes neuves, ou presque, puisque 90% des pierres dégradées ont été remplacées. Travail d'artiste !



L'architecte Antoine-Louis Attiret qui dessina cet édifice en 1765 n'aurait rien à redire car les ouvriers de l'entreprise Jacquet, professionnels de la pierre, ont travaillé à l'ancienne. Chacun peut donc maintenant en admirer l'éclat, souligné à la nuit tombée par un subtil éclairage inséré dans les murets et le trottoir. Une mise en valeur du patrimoine Jurassien pour un coût total de 337 270 €, subventionnée par la DRAC à hauteur de 50% et le Conseil général pour 25%, le reste à la charge de la commune. ■ **Serge Jacquet**

En savoir +> <http://www.moissey.com/Attiret1765.htm>



crédit photo : © Christel Poirrier

L'architecte dolois Anatoile Amoudru (1739-1812)

... ou les bois devenus pierres

La Serre, comme l'essentiel du territoire comtois proche des vallées du Doubs et de la Saône, séduit tout promeneur par la beauté de son cadre bâti, complice du mouvement des collines et des cours d'eau, du jeu chromatique des massifs forestiers et de la géométrie assourdie des champs et prés.

La qualité de ce paysage bâti doit beaucoup à l'intense campagne de reconstruction des édifices publics et privés conduite tout au long du XVIII^e siècle après le rattachement de la Comté à la couronne de France. Cette reconstruction, notamment celle des édifices publics et religieux orchestrée par l'administration royale mise en place après le traité de Nimègue en 1678, va accompagner l'essor économique et démographique d'une province retrouvant paix et stabilité après les malheurs et destructions de la guerre de Trente Ans. Ce mouvement sera parachevé ou complété dans la première moitié du XIX^e siècle, notamment avec la construction systématique des mairies et des écoles. Dans les villages, les premiers travaux importants, dès le début du XVIII^e siècle, concernent l'église paroissiale et le renouvel-



AMANGE. Édicule de source sur dessin d'A. Amoudru

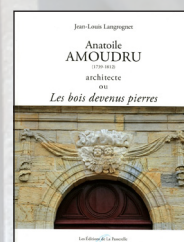
classe) dans des villages en expansion où louer un logis est devenu parfois difficile. Dès que les finances le permettent, le lancement de ponts en pierre de taille sur les ruisseaux, pour remplacer ceux en bois, trop souvent emportés par les crues annuelles, assure la possibilité de circuler en toute saison dans le finage. Les archives permettent de suivre la plupart de ces chantiers. Chaque projet de travaux doit être homologué par l'Intendant de Besançon, via le subdélégué de Dole, qui nomme des hommes du bâtiment ou des architectes pour dresser plans et devis. Les premiers chantiers sont souvent exécutés sous l'impulsion du curé et de paroissiens généreux, comme à Pointre en 1714 ou à Auxange en 1720, ou bien grâce à la répartition d'une imposition locale comme à Vriange en 1740. Mais très vite, après le travail accompli par l'administration des eaux et forêts pour appliquer l'ordonnance de Colbert de 1669 (bornage des coupes annuelles et du quart de réserve), c'est la richesse forestière qui va favoriser la multiplication des équipements communaux. Le quart de réserve d'une communauté d'habitants ne peut être coupé et vendu qu'après autorisation royale (sous forme d'un « arrêt du Conseil ») pour faire face à des dépenses considérées

■ Jean Louis Langrognet, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de Haute-Saône



comme indispensables. Ainsi, Offlanges est-il en mesure de bâtir une église neuve dès 1730 ; l'église de Montmirey-le-Château, quant à elle, est en construction peu après la vente du quart de réserve en 1741, tout comme les belles fontaines de Sermange en 1767 et de Moisey en 1769. Les dossiers relèvent alors de l'administration forestière. Au siège de la maîtrise des eaux et forêts à Dole, elle adjuge les bois, nomme les architectes chargés de dresser les plans et devis des travaux autorisés par l'arrêt du Conseil, assure le paiement des entrepreneurs sur les fonds déposés à la Recette des Domaines et des bois, et préside à la réception des travaux. De 1740 à 1770, l'architecte dolois Antoine-Louis Attiret (1713-1783) assume l'essentiel des projets. Mais en 1770 un autre Dolois le supplante : Anatoile Amoudru. ■

En savoir +>



Livre broché couverture à rabats, 21x27 cm, 2013, 429 p, illustrations en noir et en couleurs, éd. La Passerelle, Dole.

Les oeuvres d'Anatoile Amoudru

Fils d'un arpenteur de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Dole, le jeune Anatoile est devenu l'ami et le protégé de François-Joseph Legrand de Marizy, grand maître des eaux et forêts des comté et duché de Bourgogne, pour lequel il a construit une belle demeure dans le Vendômois. D'abord élève des Jésuites de Dole, il a ensuite été initié à l'architecture par les ingénieurs des ponts et chaussées de Dole et de Dijon et a suivi en 1764 à Paris les cours du célèbre Jacques-François Blondel. Apprécié pour son talent et son intégrité, Amoudru va être systématiquement nommé par le grand maître pour dresser plans et devis des projets communaux financés par la vente des bois, notamment dans les maîtrises de Gray, Vesoul, Dole et Poligny. Dans la Serre, il est l'auteur de la grande église-halle de Chevigny (1774), des églises de Mutigny (1780), de Champagny (1783), du modeste clocheton de Gredisans, mais aussi du majestueux clocher en pierre de taille de Frasne-les-Meuillères (1782). Du mobilier exécuté sur ses dessins, subsiste encore celui de l'église de Peintre (retables latéraux, chaire, confessionnal, bancs, grille d'entrée), ainsi qu'un confessionnal à Malange. Des nombreuses fontaines en pierre de taille, sobrement ornées de quelques moulures ou couronnées d'un tympan néo-classique, il ne reste que celle d'Amange, modèle réduit du monument de grandes dimensions visible à Scey-sur-Saône. Deux de ses ponts, aux pierres soigneusement appareillées, existent encore à Chevigny. Celui d'Orchamps à sept arches a malheureusement été détruit lors de la seconde guerre mondiale. S'il est encore possible d'apprécier le dessin des croix ponctuant la place Archelange et l'une des rues de Mercey-le-Grand, des bâtiments modestes, comme les maisons de maître d'école ou de pâtre - dont les plans ont disparu - restent à identifier. Déployée durant vingt ans, de 1770 à 1790, l'activité d'Amoudru en Franche-Comté est stupéfiante : ses interventions - strictement parallèles à la multiplication des coupes de bois que se disputent les maîtres de forges - concernent en effet près de 300 villages et bourgs. Plus de quarante de ses églises, dont celle de Port-sur-Saône aux dimensions monumentales, et une quinzaine de clochers marquent encore le paysage des vallées et plateaux du Doubs et de la Saône. Esprit curieux et cultivé, Amoudru va devenir maire de Dole à la Révolution et en 1797, retiré de la vie publique, il réalisera un chef-d'œuvre graphique : le cadastre parcellaire à grande échelle de la ville de Dole. ■



PEINTRE. Chaire dessinée par A. Amoudru

lement de son ameublement, ainsi qu'un confortable presbytère exigé par une nouvelle génération de prêtres, puis les aménagements hydrauliques (fontaines avec édicule de source, bassins d'abreuvoir et de lavoir, égayoirs). S'impose également la nécessité de construire une maison pour loger le maître d'école (le « poêle » servant de salle de

Cédit photo : © Jean-Louis Langrognet (en fond : Frasne-les-Meuillères. Grille sur dessin d'Amoudru)

Une restauration réussie

Grâce aux bons offices d'Isabelle Perrin, alors maire adjointe de Moisey, de Michel Delhay, maire, et de Sylvie de Vesvrotte, Conservateur déléguée des Antiquités et Objets d'Art du Jura, cette grande toile a été réhabilitée par l'atelier de Julie Barth, à Lyon.



■ Isabelle Perrin

La "vision de Saint Antoine de Padoue" retrouve ses couleurs !



« Vierge à l'Enfant entourée de Saint Antoine de Padoue et de Saint Pierre », 1625

En 2009, Mme Sylvie de Vesvrotte, Conservateur déléguée des Antiquités et Objets d'Art du Jura, met la main sur une toile très abîmée, stockée dans le grenier de la mairie de Moisey. Ce tableau, dont on ne connaissait alors ni l'auteur, ni la date, avait pourtant eu son heure de gloire en l'église du village. Dans l'Inventaire de 1905, on trouve en effet sous le n°113, un « *tableau représentant Notre-Dame des Anges, Cadre en bois, Classé* » suspendu dans la Chapelle de Frasné. L'abbé Faustin Tournier, curé à Moisey de 1917 à 1925, a fait, à l'occasion de la visite de l'Évêque Monseigneur Maillet, une description de l'église et donc de cette première chapelle située à droite de l'entrée qui comporte un autel en marbre rouge de Frasné, « *consacré le 22 novembre 1625 sous l'invocation de Notre-Dame des Anges et où reposent des reliques de Saint-Pierre Archevêque de Tarentaise, Genêt Martyr* ».

et Marie-Madeleine ». Une inscription à gauche de l'autel, mémorial de sa consécration, le rappelle encore. Au-dessus de cette inscription se trouve un haut-relief classé en 1906, représentant trois jolies statuettes en pierre d'un travail remarquable.

L'oeuvre

Ce tableau reprend un épisode de l'hagiographie de St Antoine de Padoue : le religieux reçoit l'Enfant Jésus des mains de la Vierge, sous le regard de St Pierre, avec ses clés au sol. Ce thème, issu de la Contre-Réforme, insiste sur la dévotion fervente du saint et la confiance que lui accorde la Vierge. Cette toile paraît d'inspiration hispanique ce qui est particulièrement sensible dans la figure de la Vierge, isolée par l'aura lumineuse et colorée qui la désigne d'essence divine. Sa silhouette gracile, au visage juvénile, contraste avec les visages typés et réalistes de St Pierre et St Antoine de Padoue. Le paysage végétal, qui sert de cadre au portrait, est habilement dessiné. Si St Antoine de Padoue et St François d'Assise sont tous les deux revêtus de la même robe de bure de couleur brune, avec la cordelette à la taille, on ne peut les confondre car ce dernier porte les stigmates, marques semblables à celles des plaies du Christ.

La restauration

Lors de sa séance du 2 février 2011, le Conseil Municipal approuve le projet de restauration et retient le devis de

Mme Julie Barth, pour un montant de 12 752,71 €. DRAC et Conseil Général acceptent d'apporter leur soutien. La commune fédère alors deux autres projets de restaurations (retable des Fonts Baptismaux de l'église de Mutigney (XVIII^{ème} siècle) et tableau représentant la « *Remise du Rosaire de Philippe Richard* », 1666, église de Chevigny) afin d'obtenir le concours financier du Conseil Régional. Le 21 mai 2013, la toile quitte Moisey pour l'atelier de restauration de Julie Barth à Lyon. Cette Jurassienne d'origine intervient beaucoup sur le patrimoine de notre département. Elle a notamment participé à la restauration des 12 grands tableaux de Laurent Pécheux dans la Collégiale de Dole (« *Le cycle de la vie du Christ* », XVIII^{ème} siècle). Diplômée du Master de Conservation-Restauration des Biens Culturels de l'Université Paris I Sorbonne, elle travaille dans son atelier à la conservation et à la restauration des peintures et est habilitée à travailler pour les musées et Monuments historiques.

Le retour à l'église et l'accrochage

Le Conseil Municipal a, par délibération du 4 décembre 2013, et en accord avec la DRAC, accepté la proposition gracieuse de M. Jean-Claude Jouain, ébéniste à la retraite, d'agrandir le cadre afin que la signature reste visible. Le 26 février 2014, le tableau a retrouvé une place dans la chapelle très lumineuse dédiée à Saint Claude ... L'aboutissement d'une belle aventure ! ■

Une surprise de taille !

L'inscription « *H. Bastianus pingebat Assonae 1625* », ce qui signifie « *Henri Sébastien d'Auxonne a peint en 1625* » était placée très bas, cachée par le cadre ...

L'artiste : Henri Sébastien

Peintre de la première moitié du XVII^{ème} siècle, originaire d'Auxonne, il a réalisé des toiles religieuses pour les églises de la région jusqu'en 1640 environ. Il s'inspire à la fois de l'Italie et des Flandres. On lui attribue également une Crucifixion, église de Chevigny (39) - 1622, une peinture dédiée à Sainte Ursule, église de Champagny (39) - 1629, le martyre de Saint Laurent, église de Preigney (70) - 1629, la Vierge à l'enfant entourée des saints, église de Soissons-sur-Nacey (21) - date inconnue, La Sainte famille avec Elisabeth et Joachim, église d'Orchamps-Vennes (25) - 1629.

En savoir + > <http://www.moisey.com/SAntoine.htm>



■ Julien Langlade

feront-elles encore le printemps ?

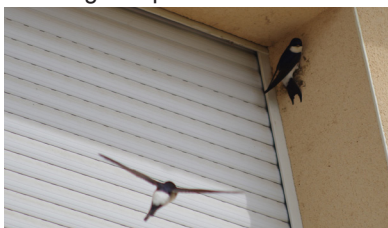
Parmi les oiseaux proches de l'Homme, les hirondelles ont une place à part. Annonceuses du printemps, considérées comme porte-chance, elles sont présentes dans les contes, les chansons et les croyances populaires. Mais ces oiseaux, notamment l'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique ont subi une perte importante de leurs effectifs ces dernières années, jusqu'à 21 % depuis 1989 pour la première et 34 % pour la seconde.

Quatre espèces d'hirondelles nichent en Franche-Comté. Hirondelle de fenêtre et hirondelle rustique sont les plus communes, elles côtoient nos habitations. L'hirondelle des rochers et l'hirondelle de rivage sont localisées ; la première niche dans les falaises, la seconde dans les berges sableuses auprès des cours d'eau. Parfois confondus avec les hirondelles, les martinets présents chez nous appartiennent pourtant à une famille d'oiseaux distincte. Ils se caractérisent par une plus grande taille et une silhouette caractéristique en forme de « faucille ».



A la découverte des oiseaux de nos villages et de la Serre

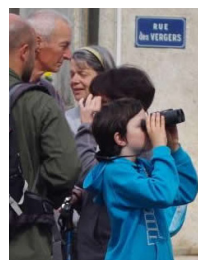
Cette invitation lancée par Serre Vivante à l'occasion de la fête de la nature a permis à une trentaine de naturalistes, amateurs ou confirmés, de se rencontrer et d'échanger sur les oiseaux, et notamment sur les hirondelles. Le parcours à travers le village d'Amange a permis d'observer les



les deux espèces intimement liées aux activités humaines. La première d'entre elles est l'hirondelle de fenêtre, reconnaissable à son croupion blanc. Une colonie est installée sur l'un des bâtiments de la Maison Familiale Rurale. Nous avons pu observer les adultes en pleine activité de reconstruction des nids endommagés. Ces nids caractéristiques de l'espèce forment une demi-sphère de boue séchée, collée dans l'angle d'une fenêtre ou d'une porte, ouverte sur l'extérieur.



A l'origine, l'hirondelle de fenêtre occupait les parois rocheuses des falaises. Elle s'est adaptée et cohabite assez bien avec l'homme. Cependant le bruit et les fientes occasionnés lors des nidifications sont souvent le prétexte à la destruction intentionnelle des nids. Il faut savoir que c'est interdit par la loi française et qu'il existe des moyens faciles à mettre en œuvre pour pallier ces dérangements. Une simple tablette de bois installée sous le nid peut permettre de récupérer les fientes. Les associations de protection de la nature seront de bons conseils si vous rencontrez ce genre de désagréments. A l'inverse, sa cousine l'hirondelle rustique construit son



bâtiments, ce qui permet souvent de les distinguer. On a pu l'observer entrant dans une grange un peu plus loin. Le nid diffère également de l'hirondelle de fenêtre. Il forme une coupole collée contre un mur ou une poutre. L'hirondelle rustique, également appelée « hirondelle de cheminée », est reconnaissable à ses longs filets et à sa gorge rouge brique. Il ne faut cependant pas la confondre avec sa cousine méditerranéenne l'hirondelle rousseline, qui lui ressemble beaucoup mais qui n'est pas présente en Franche-Comté.

On dit souvent que les hirondelles annoncent le printemps car elles reviennent de leurs quartiers d'hiver africains au mois de mars. Elles profitent de la présence des insectes à la belle saison en France, avant de repartir à l'automne. C'est à cette occasion qu'on les observe, alignées sur les fils électriques. Pour l'anecdote, un paysan jurassien a pu observer trois années consécutives, une hirondelle « albinos » revenir dans sa grange, à quelques jours près. Cette ca-



Parmi les cinq espèces d'hirondelles présentes en France, on n'en dénombre pas moins de quatre qui nichent en Franche-Comté ...

Fête de la Nature
25 mai 2014

Les hirondelles sont de retour !
 A la découverte des oiseaux de nos villages et du massif de la Serre

Sortie nature avec Julien Langlade, ornithologue.
 Rendez-vous à 9h45 parking du stade à Amange.

En savoir + :
 serre.vivante@wanadoo.fr
 gratuit, ouvert à tous

Fête de la Nature

pacité à parcourir des milliers de kilomètres, sans s'égarer, et à arriver à l'heure, nous rend modestes. Avant de sortir du village, nous avons eu l'occasion de voir quelques martinets noirs, aux ailes plus effilées, et au plumage entièrement sombre. Les oiseaux volaient au-dessus des maisons, à la recherche de plumes, de feuilles sèches ou de brindilles emportées par le vent, pour construire leur nid. Ils s'installent dans les cavités sous les toits pour y pondre leurs œufs. Il faut savoir que le martinet ne se pose pratiquement jamais, il est même capable de dormir

en volant ! Si un jour vous observez un martinet au sol, il y a des chances pour qu'il ne puisse pas se décoller. Ses pattes trop courtes ne lui permettent pas de sauter pour s'envoler. Dans ce cas, vous pouvez le ramasser, avec un chiffon par exemple, et le porter en hauteur pour qu'il s'élance dans les airs. Vous lui rendrez un grand service. Notre balade s'est prolongée dans le bocage encore préservé sur la route de Chatenois - l'occasion d'y voir entre autres - l'habitat de la chevêche d'Athéna (on dit qu'elle était la messagère de la déesse !). Puis, nous avons continué



dans le bois, pour terminer la sortie sur la nécessité de préserver les bois morts ou dépourvus, pour les pics et autres espèces cavernicoles. ■ Julien Langlade

Consultez l'enquête de la LPO FC : http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=20057#fenetre

Cartes d'identité des espèces :

L'investissement de très nombreux bénévoles a permis à la LPO de mener en 2013 une enquête hirondelle de fenêtre. Celle-ci met en avant une diminution de 15% des effectifs en région depuis la précédente enquête en 2007 ...

Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum*

Description : L'Hirondelle de fenêtre mesure une trentaine de centimètres d'envergure et pèse entre 15 et 25 grammes. Elle a le dessus du corps bleu noir avec des reflets métalliques alors que la base de sa queue (croupion), sa gorge et son ventre sont entièrement blancs.

Habitat :

Citadine et grégaire, l'Hirondelle de fenêtre niche en colonie dans les villes, au niveau des encadrement de fenêtre ou sous les débordements architecturaux (gouttière, avant-toit). Elle s'installe à une hauteur très variable, pourvu qu'elle trouve un support adapté et de quoi construire son nid, c'est-à-dire principalement de la boue et des brins d'herbe.

Reproduction :

Bâtisseuse, elle construit ou restaure un nid ce qui peut lui prendre 10 jours la construction du nid entier et environ 10 jours pour la restauration. L'Hirondelle utilise beaucoup d'énergie et de temps à faire son nid, c'est pourquoi il est important de les préserver pour assurer la survie de l'espèce. Le nid est totalement fermé avec une unique ouverture au sommet. Une première ponte composée de trois à quatre œufs blancs est déposée avant la fin mai et généralement une seconde intervient à la fin du mois d'août. La couvaison effectuée par les deux partenaires dure en moyenne 14,6 jours. Par la suite, les jeunes sont nourris durant une trentaine de jours mais restent cependant dépendants de leurs parents quelques temps après leur envol.



Hirondelle rustique *Hirundo rustica*

Description : L'Hirondelle rustique possède une envergure d'une trentaine de centimètres et pèse environ 18-20 grammes. Elle a le dessus du corps bleu noir avec des reflets métalliques et le ventre blanc roussâtre. La gorge et la face sont de couleur rouge brique chez l'adulte. Une des caractéristiques de l'espèce est le prolongement de la queue par des filets, atteignant au maximum 2,8 centimètres chez la femelle et 3,5 cm chez le mâle.

Habitat :

Principalement campagnarde, l'Hirondelle rustique niche à l'intérieur de bâtiments ruraux tels que des étables ou des granges, le long de poutres situées à hauteur d'homme. Cette espèce étant sociable, plusieurs couples peuvent se regrouper sur un site de nidification à fort potentiel sachant que les nids sont espacés d'au moins 1 mètre contrairement aux hirondelles de fenêtre qui peuvent accoler leurs nids.

Reproduction :

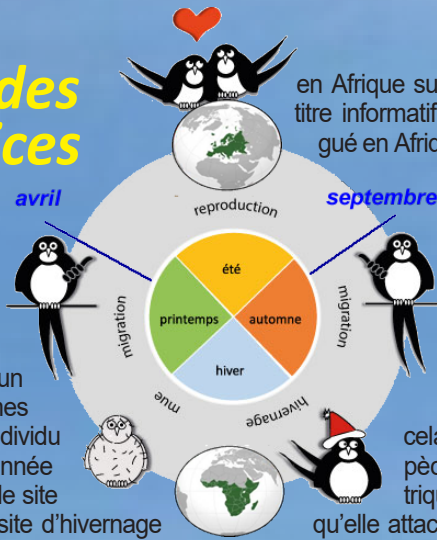
Maçonne, l'Hirondelle rustique construit son nid en forme de demi-coupe à partir de boue et d'herbe. Comme pour sa cousine des fenêtres, sa reproduction est ainsi dépendante d'une flaque ou d'un point d'eau présentant une ressource en boue suffisante. Elle effectue deux pontes de trois à cinq œufs blancs parsemés de tâches brunâtres, couvées par la femelle pendant 14,8 jours chacune. L'élevage des jeunes par les deux adultes dure 21 jours environ, prolongé d'une période de 8 à 10 jours après l'envol des jeunes.



Illustrations : François Desbordes, LPO

De grandes migratrices

Les hirondelles ont un régime d'alimentation insectivore. En conséquence, ce sont de grandes migratrices : pour un poids de 20 grammes environ, chaque individu parcourt en une année un aller retour entre le site de nidification et le site d'hivernage



en Afrique sub-saharienne. A titre informatif, un individu bague en Afrique du Sud a été repris 34 jours après en... Sibérie ! Soit une moyenne de 350 km/jour, pour 12 000 km parcourus. Le plus étonnant dans tout cela est que l'espèce est philopatrique, c'est-à-dire qu'elle attache une certaine

fidélité à son site de reproduction, en revenant se reproduire à l'endroit qui l'a vu naître. Ce sont d'abord les mâles qui reviennent de migration à partir de la mi-mars pour les premiers individus, suivis des femelles puis enfin des jeunes de l'année précédente. Après la saison de reproduction, les individus se regroupent en septembre dans un lieu donné, pour faire le plein d'énergie et partir sur les sites d'hivernage. Depuis une vingtaine d'années, le réchauffement climatique impose de nouvelles contraintes à l'espèce. Les dates de migration et le plumage des oiseaux se modifient. ■

comment les reconnaître ?

Hirondelle de rivage *Riparia riparia*

Description :

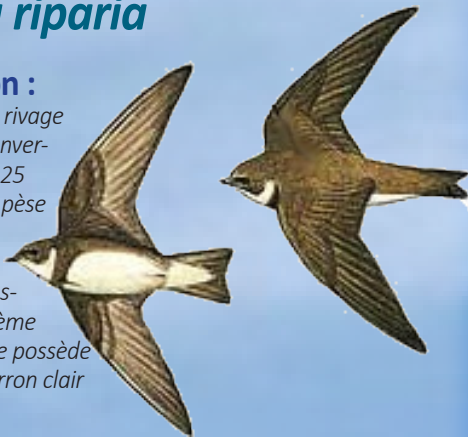
L'Hirondelle de rivage présente une envergure d'environ 25 centimètres et pèse une quinzaine de grammes. Brune sur le dessus et blanc crème en dessous, elle possède une bande marron clair sous le cou.

Habitat :

L'Hirondelle de rivage niche dans les berges des fleuves et rivières, mais aussi dans les carrières de sable et de granulats à proximité de plans d'eau.

Reproduction :

L'Hirondelle de rivage creuse un terrier de 60-70 centimètres de profondeur dans des terrains meubles (berge de rivière, carrière de sable). Elle effectue deux pontes de quatre à cinq oeufs blancs chacune. La femelle assure principalement la couvaison durant 14 jours, puis le nourrissage est réalisé par les deux adultes (boulettes d'insectes), parfois avec des libellules presque aussi longues qu'eux. C'est vers le dix-neuvième jour que les petits prendront leur envol et apprendront comme leurs parents à chasser moustiques et araignées au dessus de l'eau.



Martinet noir *Apus apus*

Description :

Le Martinet noir a une envergure d'environ 45 centimètres et pèse entre 38 et 45 grammes. Bien que très proche biologiquement de l'hirondelle, le martinet noir appartient à une autre famille et ne fait pas partie du grand ordre des Passereaux. Son plumage est entièrement brun foncé, presque noir, hormis une tâche claire présente au niveau de son menton. En vol, ses longues ailes très effilées apparaissent toujours tendues en forme de faux. Comme les hirondelles, il est migrateur. Arrivé en France mi-avril, il repartira en août.

Habitat :

Le Martinet noir se trouve dans les villes et dans les villages. Il niche principalement dans les anfractuosités de bâtiments.

Reproduction :

Il ne se pose que pour pondre - ou presque - puisqu'il dort et s'accouple en vol ! Il prépare un nid de plumes et de matières végétales colmatées par de la salive généralement au-delà de 5 mètres de hauteur. La femelle y pond deux à trois oeufs blanc crème qui seront couvés en alternance par les deux adultes une vingtaine de jours. L'élevage des jeunes dure entre 39 et 42 jours.



Selon une récente étude Suisse, le martinet consomme en moyenne

20.000 proies par jour en période de nourrissage des jeunes ! Il passe l'essentiel de son existence en l'air. La nature, pragmatique, a réduit ses pattes au strict minimum, d'où son nom scientifique, apus, qui veut dire «sans pieds»

Pourquoi faut-il les protéger ?

Si les hirondelles et martinets font autant partie de notre patrimoine naturel que de notre patrimoine culturel, elles ont aussi un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes en régulant les populations d'insectes. Ce sont de véritables auxiliaires au vu de leur consommation d'insectes volants les plus abondants qui sont en général ceux qui posent problème à l'homme, comme les mouches et les moustiques. Pourtant, malgré leur utilité et leur symbolique, ces espèces sont soumises à différentes menaces, naturelles (conditions météorologiques, migration, prédation) et anthropiques, entraînant une diminution de leur population. Les résultats du programme de «Suivi temporel des oiseaux communs» (STOC) soulignent un net déclin en 20 ans des populations d'Hirondelle rustique (diminution de 8 %) et d'Hirondelle de fenêtre (diminution de 42 %). Plusieurs facteurs expliquent ce constat dont l'amoinissement de leurs ressources alimentaires par l'utilisation de pesticides et la destruction des haies et bosquets. En effet, cela a pour conséquence la diminution des populations d'insectes, base alimentaire des hirondelles et martinets. En savoir+ www.hirondelle.oiseaux.net

hirondelles et martinets : des oiseaux protégés par la loi



Au-delà du droit, une démarche citoyenne !

De retour de migration, hirondelles et martinets, oiseaux admirables qui parcourent ainsi des milliers de kilomètres pour revenir nicher année après année dans le même nid, se trouvent souvent bien démunis face à la disparition de ceux-ci ...

**Tsiwitt ! ...
Tsiwitt ! ...
Voilà les hirondelles !
Chaque printemps voit le ballet de ces annonciatrices des beaux jours.
C'est dans ou sur les maisons, les immeubles, les dépendances, les étables quand il en reste encore, qu'elles viennent nicher...**

Leur présence enrichit notre cadre de vie. Malheureusement, pour certains, elles constituent une gêne en raison surtout des salissures qu'elles engendrent. La réalisation de certains travaux peut conduire également à la destruction de leurs nids. Pourtant toutes les espèces d'hirondelles, sans exception, des plus communes aux plus rares, sont protégées, et il en va de même pour nos martinets. Aujourd'hui, leur sauvegarde s'avère d'autant plus indispensable que, dépendants grandement de l'habitat humain, les hirondelles et les martinets souffrent de l'évolution des matériaux de construction et des formes de l'architecture moderne. Aussi, il appartient donc à chacun de nous, sur la base d'une démarche simple et concrète, d'être vigilant et de veiller à la sauvegarde de ces fragiles migrants.

Leur statut juridique en France

Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets, des plus communes aux plus rares, sont intégralement protégées par la loi depuis 1976 et plus particulièrement par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la

liste des oiseaux protégés. Il est ainsi interdit de porter atteinte aux individus mais également à leurs nids et à leurs couvées (œufs ou poussins). Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant atteindre 15 000 € et à une peine d'emprisonnement allant jusqu'à un an car il s'agit là d'un délit (art. L415-3 du Code de l'environnement).

Une menace mieux prise en compte

Les destructions intentionnelles constatées chaque année viennent s'ajouter aux menaces que font peser les traitements employés par l'agriculture intensive et la profonde altération des habitats. Heureusement, si ces oiseaux familiers disparaissent à un rythme vraiment très inquiétant, professionnels du bâti, collectivités et particuliers les prennent aujourd'hui davantage en compte dans leurs projets de construction ou de rénovation.

Une démarche citoyenne

L'infraction la plus courante est la destruction des nids à l'occasion de travaux d'entretien des immeubles ou de réhabilitation des quartiers ou, plus grave encore, par simple souci de propreté des façades. Par conséquent, si le hasard ou les circonstances font de vous le témoin de tels faits, vous pouvez agir directement. Il faut bien sûr agir avec sagesse, dans le respect des biens et des personnes et préférer une démarche amiable avant toute autre action. Celui qui veut rénover un bâtiment sans pouvoir éviter de détruire des nids doit faire une demande de dérogation auprès de la DREAL, préalable aux travaux, et s'engager à en compenser la perte à hauteur de 1,5 fois le nombre de nids détruits. Les travaux doivent être faits hors période de reproduction, de septembre à mars.

Le constat des faits

Il est impératif de réunir des éléments de preuve de l'infraction. La précision et la qualité des informations contribueront au succès de l'action. Il faut s'assurer que la destruction est effective, c'est à dire qu'elle concerne des nids fréquentés où viennent se reproduire des hirondelles ou des martinets (des photos peuvent être utiles) ; identifier précisément le lieu de l'infraction : nom de la rue, commune, lieu-dit ... Il faut identifier le propriétaire et le maître d'œuvre (l'architecte ou l'entreprise) qui réalisent les travaux. Si ceux-ci nécessitent l'obtention d'un permis de construire, l'affichage obligatoire sur le site, visible depuis la voie publique, comporte nécessairement ces mentions.

Quelles actions entreprendre ?

Avec de la bonne volonté, un chantier peut généralement s'anticiper, ou se reporter, afin d'éviter le dérangement en période de nidification : tentez de convaincre. Si les travaux doivent entraîner la suppression des nids, il est envisageable de mettre en place après intervention des nids artificiels de substitution ... Si malheureusement les mesures de prévention n'ont pas porté leurs fruits, vous pouvez alerter, seul ou en relation avec une association de protection de la nature, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (03 84 86 81 79 ou sd39@oncfs.gouv.fr). Les gardes sont habilités pour intervenir sur ce type d'infractions. Vous pouvez vous engager davantage en faisant une déclaration ou un dépôt de plainte en votre nom auprès de la gendarmerie ou du commissariat de police territorialement compétent, pour destruction d'espèce protégée. Toutefois, le Ministère Public peut décider de ne pas déclencher de poursuites pénales et classer sans suite ...



nid artificiel (LPO FC, 20 €)

Conseil aux élus locaux ...



La Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté peut vous aider à sensibiliser les habitants du village, et en particulier les plus jeunes, sur la menace que nos activités, fussent-elles de loisirs, représentent au regard de l'enjeu de préservation des hirondelles et des martinets. Publier un article dans le bulletin communal, diffuser de l'info dans les écoles, aux associations... sont des actions qui aideront à ouvrir les habitants à la problématique de ces espèces. De petite nuisance, tout juste tolérée, elles peuvent devenir un centre d'intérêt, voire même un motif de fierté.

En savoir+> 03 81 50 43 10 - <http://franche-comte.lpo.fr>

Avoir une exploitation sans herbe, quand on est maraîcher bio, « c'est le rêve ! »

Oz, le robot assistant de l'agriculteur bio

En agriculture bio, pas question d'utiliser des pesticides pour désherber. Or, les plantes adventices poussent tous les jours... Pour s'en débarrasser, pas d'autre moyen que de les arracher à la binieuse. Cette opération est physiquement pénible et les maraîchers peinent à trouver de la main-d'œuvre à un prix acceptable.

Le temps de travail, notamment pour désherber mécaniquement, est un des principaux freins du passage au bio. Un robot qui bine tout seul une plate-bande de 60 cm de large, cela change la donne. Créée en 2011 par quatre jeunes ingénieurs en robotique, l'entreprise Naïo-Technologies exploite les nouvelles technologies pour réconcilier l'agriculture avec l'environnement. Avec l'aide du FabLab Arilect de Toulouse, les ingénieurs entrepreneurs valident leur concept de robot dédié au binage et réalisent un prototype financé en particulier grâce aux fonds collectés sur la plateforme Ulule (<http://fr.ulule.com>). Outre la conception générale du système,

ils développent le stratégique logiciel de navigation du robot entre les rangs de légumes qui rend la machine aussi facile à utiliser qu'un lave-linge. Baptisé Oz, ce robot magique se repère dans son environnement à l'aide d'une caméra vidéo et bine sans tasser le terrain.

Aussi facile à utiliser qu'un lave-linge !

« L'agriculteur n'a plus besoin de désherber. Et encore moins d'utiliser de désherbants », affirme Aymeric Barthes, le jeune directeur de Naïo-Technologies. En pleine saison, faute de pouvoir le faire régulièrement, les maraîchers doivent désherber en « rattrapage », soit 12 heures pour une rangée de 100 m de long. Autonome, Oz passe sans arrêt pour désherber

dans les rangs. « il désherbe une rangée de 100 m en 7 minutes », soutient l'ingénieur. En temps de travail et en fatigue, c'est imbattable ! Naïo Technologies, qui voudrait passer de cinq à huit personnes, continue de fabriquer ses produits à la pièce et d'utiliser le FabLab Arilect pour usiner les boîtiers des modules électroniques. L'entreprise qui a déjà équipé une demi-douzaine d'exploitations agricoles compte passer à terme par un réseau de revendeurs de matériel agricole pour assurer son développement.

Une précieuse aide à la récolte

Le robot peut aider au transport des cagettes, évitant de se baisser. On peut fixer à sa boule d'attelage une brouette maraîchère, qui porte plants et matériel pour attacher les tomates, ou un siège conçu pour récolter les haricots. Le robot peut être équipé d'une alarme sonore aléatoire : les bruits générés, couplés à ses déplacements, sont de bons effaroucheurs des rongeurs et oiseaux..

■ Pascal Blain

ZOOM

Oz se recharge sur une prise électrique. Ses quatre heures d'autonomie lui permettent de traiter 250 ares. Il convient à une exploitation de 6 à 8 ha.

Il se repère grâce à un système laser, des capteurs à infrarouges. Une vision en 3D devrait prochainement lui permettre d'évoluer sur des cultures de petite taille. Oz est disponible à un prix voisin de 20 000 euros. Un investissement intéressant, selon les maraîchers, si l'on compte les heures de main-d'œuvre en moins, l'économie de bâches plastique, le gain sur la vitesse de pousse des légumes, car on supprime la concurrence de l'herbe, l'économie d'eau et les récoltes sauvées grâce à l'effarouchement.

Une partie du coût peut être prise en charge par la MSA, dans le cadre de la lutte contre les troubles musculo-squelettiques, et par les collectivités qui soutiennent une agriculture respectueuse de l'environnement.

Contact : 09.72.45.40.85/contact@naio-technologies.com

Oz, le robot de Naïo Technologies bine les rangs de légumes, évitant ainsi au maraîcher l'usage de désherbants chimiques ou les fastidieuses heures de binage manuel.



crédit photo : Tien Tran, Naïo Technologies

des fermes, pas des usines

■ Paul Polis,
vétérinaire



«Fin des quotas laitiers : opportunité ou catastrophe ?»
contribution au débat organisé par FNE Franche-Comté le 28 novembre 2013 à Poligny

Vétérinaire, je sais que pour le PIB de la république il vaut mieux qu'une vache soit malade qu'en bonne santé. Malade elle consomme des soins et du médicament, ce qui augmente la richesse nationale. Seulement le phénomène d'intensification de la production et d'agrandissement des troupeaux a des conséquences directes sur la santé des animaux.

En terme de santé, il n'y a pas de progrès

Les animaux n'ont jamais été aussi malades qu'aujourd'hui. On consomme des quantités de médicaments bien plus importantes qu'il y a 20 ou 30 ans. Les vaches du Jura vivent beaucoup moins longtemps, leur durée de vie est sans cesse raccourcie. Les exigences de production qu'on leur impose ne respectent plus leurs besoins. On fait produire aux vaches davantage aujourd'hui qu'hier : facilement le double voire 3 fois plus qu'il y a 60 ou 70 ans. Mais les vaches ne sont pas 3 fois plus grandes qu'alors. Le moteur est le même. Lui faire produire plus implique d'introduire dans la ration des animaux des aliments sous forme concentrée, un petit volume qui ne prenne pas trop de place dans l'estomac. Ces aliments concentrés ne sont pas nécessairement produits sur place. Ce sont entre autres les céréales pour apporter des amidons énergé-

tiques et des protéines sous forme de tourteaux importés des USA ou du Brésil. Tout cela est très difficile à digérer pour les animaux. On a une vision très fautive sur laquelle je voudrais insister, car même nombre d'éleveurs se trompent. On imagine que la vache fait son lait avec ce qu'elle mange mais hélas ce n'est pas exact. Elle ne fait son lait qu'avec ce qu'elle digère. Or, plus elle mange et moins elle digère ! Cela aboutit à la production de bouses sans cesse plus importante et de lisier extrêmement polluants. Il y a une sorte de loi des rendements décroissants. Un animal c'est un être vivant qui a un optimum : si on le force il finit par casser, il tombe malade, il ne produit plus, on le réforme. Et de ce point de vue, les intensifications partout où elles ont eu lieu, ont eu pour conséquence la diminution de la vie des animaux, des problèmes de santé et de qualité du lait.

La qualité du lait

Je ne la vois pas au niveau du fromage, mais du point de vue des veaux. Les maladies de veau, les diarrhées, n'ont jamais été aussi nombreuses. Les veaux sont fait pour boire du lait, on leur donne du lait à boire mais ce lait-là, ils ne le digèrent pas, ils tombent malade. Alors bien sûr, l'industrie

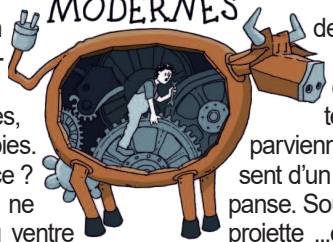
médicament va vous sortir des noms compliqués de virus, de bactéries ... pour justifier ce qui est dû simplement au décalage entre les capacités de vie naturelle des animaux et ce qu'on leur impose. Alors je crois que cette évolution qui fait que ces animaux sont des animaux malades, perpétuellement sous vaccin, sous traitement, pour arriver à produire, produisent aussi des productions malades. Une vache en bonne santé n'a pas besoin de prendre de médicaments. Si une vache peut vivre jusqu'à 25 ans (ce qui est peut-être un peu vieux pour une bonne production laitière), la durée de vie moyenne est désormais en dessous de 5 ans. Considérant qu'une Montbéliarde est adulte à 9 ans, on peut dire qu'en Franche-Comté, il y a très peu de vaches qui arrivent à l'âge adulte. C'est un fait. Il est évident que plus on ira vers l'intensification de la production, plus ce phénomène va se renforcer.

Les animaux sont des êtres sociaux

Ils doivent vivre entre eux, avec des règles. Aujourd'hui ces règles ont complètement disparu. Si l'on observe les troupeaux allaitants (Charolais, Aubrac), on voit souvent le veau courir avec sa mère. Là il s'agit encore de troupeaux de vaches. Mais dans les

"on parle des animaux qui sont des êtres vivants comme on parlerait du charbon ou du pétrole, comme d'une simple matière première à transformer, que l'on augmente ou diminue en fonction d'objectifs économiques ..."

LES TEMPS MODERNES



régions laitières, de mon point de vue, les troupeaux ont disparu. A la place on a des bandes, des bandes de zombies. Savez-vous la différence ? Pour être une vache il ne suffit pas d'être sorti du ventre de sa mère, il faut en plus avoir bénéficié de l'éducation du groupe et du troupeau, ce qui permet les médiations et évite les rapports de violence. Dans les élevages modernes, par crainte des pathologies, parce que justement la pression est tellement forte, les veaux sont à peine nés qu'on les écarte, dans un autre bâtiment, voire on les enferme dans ce qu'on appelle des boîtes à veau (que j'appelle moi des boîtes à délinquants) où ils vont passer les 15 premiers jours de leur vie, privés de tout rapport avec les adultes qui devaient leur apprendre comment fonctionne une vache. Or, chez les bovins qui sont des proies, les apprentissages, c'est-à-dire les liaisons qui se font dans le cerveau qui permettent le contact aux autres, se font très tôt, dans les premiers jours de la vie. Quand elles n'ont pas eu lieu, elles n'auront plus lieu. Alors évidemment quand on laisse ensemble des animaux sans éducation, ce n'est pas différent chez les humains, on forme une bande. Et dans une bande c'est toujours le plus violent qui est le chef. Parce que les systèmes de médiation disparaissent. On a donc des troupeaux de vaches qui ne sont plus des vaches, où la violence est telle qu'on leur coupe à toutes les cornes. Même s'il s'agit d'un organe sensible, dont elles ont besoin. La hiérarchie sociale est basée sur la présence d'animaux plus âgés, connaissant le territoire et qui dirigent le groupe. Mais ces animaux plus âgés sont systématiquement abattus et remplacés par des jeunes. On leur reproche des troubles de la reproduction, par ailleurs la conséquence d'une intoxication par l'alimentation qu'ils reçoivent. Et on finit par avoir des fermes géantes où la vie sociale est détruite, où la compétition entre les animaux est maximale pour un aliment très appétent, où les pathologies sont constantes et où à mon sens on ne produit pas ce que devrait être un véritable produit de qualité.

Il est possible de faire bien mieux !

Il existe un autre modèle économique où le bien-être animal est favorisé, pour lequel ne pas intensifier n'est pas qu'une contrainte mais une façon d'utiliser au mieux les possibilités de production de l'animal. C'est le but qui doit être poursuivi. Les animaux ont

des capacités, des talents. Les bovins sont d'extraordinaires digesteurs de cellulose. Ils y parviennent parce qu'ils disposent d'un estomac particulier : la panse. Souvent notre inconscient projette ...et l'on nourrit trop souvent les vaches comme des cochons. Parce qu'on les nourrit comme on se nourrit nous même (les cochons n'ont qu'un estomac, comme nous). Chez les bovins ce n'est pas possible : la digestion doit être faite par des bactéries. Cette digestion BIOLOGIQUE mise au point depuis 100.000 ans ne peut être modifiée sous prétexte de PAC ou de quotas ! Or, si l'on utilise bien cette extraordinaire propriété des ruminants, on évite le gâchis. Aujourd'hui dans beaucoup d'élevages on se plaint du prix du lait, je sais combien sont en difficulté à cause du prix du lait, et dans le même temps, dans ces mêmes élevages, il y a un gâchis monstrueux d'aliments. Achetés, on en bourre le ventre des vaches, et ils partent ensuite directement pour faire du fumier trois étoiles.

Mieux, avec moins

Il y a une énorme possibilité d'améliorer le système en permettant aux animaux de vivre mieux et de produire avec eux des laits plus riches. Dans les zones de production intensive, comme en Bretagne où l'on élève essentiellement de la Holstein, les vaches font 12 à 15 000 litres d'un produit blanchâtre qu'on appelle encore du lait mais dans lequel il n'y a plus rien. Il n'y a plus de caséine, on ne peut pas en faire du fromage. Il faut toute la chimie des grandes firmes industrielles de l'agro-alimentaire, pour faire des choses qui ressemblent vaguement à des yaourts. Mais par contre c'est rempli d'urée, de nitrates, de globuline, qui ne sont pas des protéines, qui ne coagulent pas et qui sont allergisantes pour ceux qui les consomment. Bref, on peut augmenter la production mais alors le produit change. Une mamelle de vache, elle peut faire un certain travail, vu sa taille. On peut améliorer avec la génétique, mais on atteindra toujours un optimum. Et quand on respecte cet optimum, on a des animaux qui sont en bonne santé et des produits qui sont riches, qui ont un joli taux fromageable, et beaucoup moins de frais et de soucis. Ce qui permet de vivre finalement très bien de son travail, sans avoir besoin de produire trop. ■

En savoir +> GIE Zone Verte

32 Grande Rue 39600 Arbois - 03 84 66 13 17
<http://www.giezoneverte.com>

Gardée à vue !

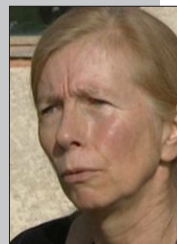
Quand j'ai entendu parler de cette action à l'usine des 1000 vaches, je n'ai pas hésité. Cet endroit où 1000 vaches et 750 veaux et génisses seront enfermés en permanence me donne la nausée. Le projet imaginé par M. Ramery (entrepreneur en BTP, patron de 3500 salariés) prévoit de produire de l'électricité à partir d'un immense méthaniseur alimenté par le lisier, le fumier, des résidus de céréales et autres végétaux. Le méthane libéré par la fermentation alimente un générateur électrique d'une puissance équivalente à 25 éoliennes. Le courant sera racheté par EDF. Encouragé par les primes, le méthane agricole est un nouvel agro-business.

Le lait n'est qu'un sous-produit du lisier. Du lait low cost, vendu à moins 20% du prix du marché. Un projet démesuré, aux conséquences environnementales et sociales inadmissibles, pour le profit d'une seule personne (M. Ramery fait partie des 350 personnes les plus riches de France). Antidémocratique. Le maire de Drucat, le village concerné, est contre ; les villageois ont monté une association pour défendre leur cadre de vie (Novissen). Les villageois ne peuvent se faire entendre ; les agriculteurs, prônant une agriculture paysanne créatrice d'emplois et fournissant des produits de qualité, sont mis au rebut. Il est temps de provoquer un débat public sur l'orientation de l'agriculture dans notre pays. Action.

Mercredi 28 mai au petit matin, nous sommes une soixantaine motivés à nous approcher des immenses bâtiments. Démontez, dévissez, déboulonner, ne rien casser bien sûr. Tout reste sur place sauf une partie du matériel qui doit être remis à Stéphane Le Foll qui déjeune le jour même à Paris avec Ségolène Royal. Un groupe part dans ce but. Un ouvrier arrive, agressif. Bien sûr, c'est son outil de travail. Certains essaient en vain de discuter. Les forces de l'ordre ne tardent pas et vont directement vers 4 personnes relever leur identité. Tous les présents s'étonnent et donnent leur carte d'identité, pour cette action revendiquée collectivement. J'ai à peine le temps de comprendre que les CRS sont sur moi. Je me retrouve embarquée entre 3 gendarmes dans un fourgon qui roule à vive allure. Le temps est suspendu. 2 jours. Laurent Pinat, porte parole de la Confédération paysanne est interpellé par une dizaine de gendarmes en gare d'Amiens. Après un bref échange avec le ministre de l'Agriculture, il attendait pour rejoindre les paysans et citoyens réunis devant la gendarmerie d'Abbeville. Il est placé en garde à vue, accusé de recel, suite aux pièces qu'avec d'autres paysans, il a présentées dans l'après-midi au ministre. Démontez, dévissez, rien n'a été détruit, et pourtant la police d'Hollande n'a pas hésité à employer les grands moyens contre les «Sans-dents» !

Deux poids, deux mesures ... Morlaix, vendredi 19 septembre 2014, des légumiers mettent le feu au centre des impôts et au bâtiment de la Mutualité sociale agricole (MSA). «Je tire mon chapeau à ceux qui ont osé faire ce qu'ils ont fait» a déclaré le président de la FDSEA du Finistère, Thierry Merret. Selon le maire PS, François Hamon, présent sur les lieux vers 1h30 du matin, les manifestants ont «tout saccagé à l'intérieur». Ils y ont mis le feu à l'aide de palettes et de pneus après avoir déversé devant le bâtiment une partie de leur cargaison de légumes invendus, des pommes de terre et des artichauts. Alors que de nombreux ménages n'ont pas les moyens d'acheter des légumes, les manifestants, je préfère les qualifier de voyous, en ont déversé des tonnes sur la RN12. Plus grave, ils ont empêché les pompiers d'arriver sur les lieux et de faire leur travail. Manuel Valls, choqué, a condamné «énergiquement» les «saccages et destructions par incendie» des deux bâtiments, promettant des poursuites judiciaires. De son côté, Stéphane Le Foll condamne «avec la plus grande fermeté les exactions» de Morlaix tout en appelant «l'ensemble des acteurs à l'apaisement et à la responsabilité pour rechercher les solutions de gestion de cette crise». Paroles ... Paroles ... Les délinquants doivent avoir peur ! Pauvre préfet dont les services n'ont pu voir les mouvements de tracteurs chargés de légumes et de palettes convergeant vers Morlaix, ça va si vite un tracteur qu'on n'a pas le temps de faire appel aux CRS ! Et aucune caméra de protection pour mettre un visage sur les voyous...

Dans le Tam, le projet de barrage de Sivens menace d'engloutir plus de trente hectares de forêts et de zone humide pour un gain économique dérisoire. La résistance ne cesse de monter depuis l'automne 2013. ■



Dominique Henry
paysanne du Haut-Doubs

Sivens : un barrage à contretemps !

Au-delà des questions politiques et humaines au cœur de l'actualité récente, le barrage du Testet, à Sivens dans le Tarn, est un exemple typique des aménagements dépassés et hors-sujet. Sa justification agronomique s'inscrit exactement dans la course en avant qui est en train de détruire l'agriculture française, et démontre une méconnaissance inquiétante des alternatives techniques qui permettraient aux agriculteurs d'éviter le recours massif à l'irrigation

Vallée du Testet
en août 2014

Le recours massif à l'irrigation est non seulement destructeur, il est également dépassé car inefficace à long terme.

Face aux tensions créées par le dérèglement climatique, il est illusoire et suicidaire de croire qu'il serait possible à long terme et à grande échelle de forcer le milieu à s'adapter à une agriculture artificielle basée sur des théories hors-sol et des modèles standardisés. Bien au contraire, la seule démarche réaliste et scientifique consiste à réadapter l'agriculture au milieu. Cela implique à la fois de recréer une capacité des sols à retenir l'eau et à la fournir aux cultures, et de sélectionner des variétés végétales adaptées et évolutives.

Retour sur un projet aberrant

Ce projet est la copie conforme d'un autre barrage déjà réalisé dans la même région à Fourgoue. Or, l'ouvrage, coûteux et surdimensionné, est aujourd'hui un gouffre financier et se voit relégué dans l'illégalité suite à l'annulation de sa déclaration d'intérêt général. Une logique sous-tend la construction du barrage du Testet : réitérer le tour de passe-passe réussi à Fourgoue, en mettant tout le monde devant le fait accompli avant que la justice ne puisse arrêter les travaux. Fait troublant, l'organisme chargé de la « maîtrise d'ouvrage déléguée » du barrage du Testet, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), est le même qui a été chargé de l'étude d'impact. Le droit appelle habituellement cela un conflit d'intérêt... Comment s'étonner dès lors que l'étude préalable ait écarté les objections et surdimensionné le chantier ? Le projet prévoit de recréer une dizaine de petites parcelles humides d'un ou deux hectares, pour « compenser » la destruction d'une zone humide de 13 ha. Cette prétendue compensation est jugée tellement hasardeuse et précaire

que tous les avis scientifiques ont été négatifs. De petites parcelles atomisées et distinctes ne peuvent en aucun cas assurer la viabilité des quelques 94 espèces rares et protégées qui existaient dans la vallée du Testet (campagnol amphibie, grenouille agile, triton palmé, couleuvre verte et jaune...). En matière écologique, il faut faire montre d'une inquiétante incompétence pour additionner des surfaces en négligeant la question de la continuité des milieux de vie.

8,5 millions d'euros... pour 20 agriculteurs ?

Le projet prétend permettre d'irriguer 81 exploitations. Cette donnée est plus que douteuse. Riverains et experts du ministère de l'écologie n'identifient que 20 à 40 fermes susceptibles d'être concernées. Par ailleurs l'irrigation est essentiellement destinée au maïs (dans le Tarn il occupe la moitié des surfaces irriguées). Mais les volumes du barrage ne permettront d'irriguer au maximum que 800 ha de maïs, soit 20 fermes (40 ha de maïs irrigué par ferme en moyenne). Sur un plan comptable, le projet revient donc à investir plus de 400 000 € par agriculteur. Et encore ce calcul ne prend-il pas en compte le fonctionnement, estimé à 600 000 €/an, soit 30 000 €/an supplémentaire « offerts » sur fonds publics à chaque exploitation.

La même somme investie dans la conversion à l'agriculture biologique, riche en emplois, permettrait de faire vivre des centaines de fermes et de

créer considérablement plus d'activité ! Le choix politique du barrage, totalement contraire aux attentes exprimées par la société, représente une authentique gâcherie.

Une course en avant meurtrière

Le montage initial témoigne d'un parti pris douteux et de procédures susceptibles d'être invalidées. Le contrat confié à la CACG est une concession d'aménagement, signée sans aucune mise en concurrence. Mais un barrage de ce type est juridiquement une construction, qui impose une mise en concurrence. Il est fort probable que le projet soit retoqué par la justice... dans deux ou trois ans. L'avis de l'enquête publique n'était favorable que « sous réserve de l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature ». Ce dernier a été clairement défavorable. Il y a eu passage en force. La fédération France Nature Environnement avait saisi le Tribunal administratif, contestant le déboisement du site. Aussitôt, la CACG et les pouvoirs publics ont conjointement déployé massivement machines et gendarmes mobiles, de façon à « nettoyer » la zone de ses opposants et à couper les arbres à marche forcée. Le timing était précis : le déboisement était achevé quelques heures



Ce barrage devrait engloutir sous 1,5 millions de m³ d'eau la zone humide du Testet, ainsi qu'une partie de la forêt de Sivens ...

Vallée du Testet
en octobre 2014



avant que le Tribunal ne rende son avis. Les pouvoirs publics ont abdiqué toute raison. Depuis le début du chantier, les gendarmes multiplient les provocations pour pousser les opposants à se radicaliser, afin de justifier à rebours le recours à la force. Usage de grenades, vitres de véhicules fracassées, affaires personnelles brûlées... Lors de la manifestation festive et joyeuse du 25 octobre, il ne restait aucun engin sur le chantier, et donc strictement rien à protéger. La fête organisée sur le site par les opposants ne comportait aucun risque d'aucune sorte. Rien ne justifiait la présence de gendarmes, massive et agressive. Rien sauf... la volonté de pousser les opposants à réagir et de provoquer des violences. Dans ces circonstances, la mort de Rémi Fraisse, jeune naturaliste tué par une grenade de désencerclement, n'est pas un hasard mais le résultat d'un processus révoltant, une conséquence « logique » de la politique engagée, celle d'une course en avant et de cette stratégie de la tension. Ce constat n'excuse aucunement les violences également injustifiables perpétrées par quelques dizaines de provocateurs (dont rien ne prouve qu'ils soient réellement concernés par la lutte contre le barrage), mais il remet les responsabilités à leur place. Ce sont bien les pouvoirs publics et la CACG - dont la plupart des administrateurs sont des élus locaux « juge et partie » et des agriculteurs de la FNSEA - qui ont engagé sciemment un enchaînement de provocations et de passages en force pour contourner la loi. Ils portent clairement l'entière responsabilité des événements du 25 octobre.

L'agriculture ne peut pas se baser sur une irrigation massive

Dans ces conditions, il faut reconnaître que les arguments agronomiques sont bien difficiles à faire entendre, puisqu'il n'existe en réalité aucune volonté de les écouter. Essayons toutefois de les avancer. En premier lieu, le changement climatique conduit le Tam à une fragilité hydrique accrue. Au lieu d'être niée et contournée par une inflation d'infrastructures et une course en avant industrielle, cette réalité doit être assumée et abordée franchement. Les variétés végétales utilisées par les agriculteurs, par obligation légale et par pression commerciale, sont standardisées et, inévitablement, inadaptées à des situations de faiblesse hydrique. La solution ne peut pas être d'obliger le monde réel à s'adapter à ces variétés chimériques ! La seule solution agronomique sérieuse, déjà mise en œuvre par certains agriculteurs biologiques dans le Sud-Ouest, consiste au contraire à utiliser des va-

riétés adaptées au milieu et capables d'évoluer en même temps que lui. Des variétés évolutives conduisent à ressemer les grains issus des épis les mieux adaptés aux nouvelles conditions climatiques, et permettent par conséquent de se passer d'irrigation. Oui, n'en déplaise à certains agronomes en chambre, il est parfaitement possible de faire évoluer des variétés, y compris en maïs, capables de résister à la sécheresse. Les maïsiculteurs d'AgroBioPérigord en ont fait la preuve depuis plusieurs années, avec leurs variétés « populations » de maïs, qui obtiennent sans irrigation des rendements et des résultats techniques extrêmement satisfaisants. Cette évolution est d'autant plus raisonnable que même les agriculteurs conventionnels du Tam l'ont partiellement engagée. Bien que ne recourant pas encore à des variétés adaptées et évolutives, ils ont déjà réduit la part des surfaces irriguées de 18,5 % à 12,5 % de leurs surfaces en moyenne entre 2000 et 2010. C'est bien dans ce sens qu'il faut les accompagner.

Restaurer la régulation hydrique des sols

Plus globalement et plus fondamentalement, l'agriculture doit réapprendre à valoriser les capacités du sol au lieu de le détruire. Le Rodale Institute (États-Unis) a démontré que les sols conduits en agriculture biologique résistent considérablement mieux à la sécheresse que les sols conventionnels. Pourquoi ? D'abord parce que les terres conduites en bio alternent des cultures variées, voient leur fertilité assurée par des amendements organiques, et sont moins retournées. Cela les amène à être de deux à dix fois plus riches en matière organique, et à avoir une « structure » bien meilleure. Or ces deux facteurs permettent aux sols d'être des éponges, c'est-à-dire de capter l'eau lorsqu'elle tombe (sans la laisser ruisseler et provoquer par ailleurs des inondations) et de la restituer aux plantes lorsqu'elles en ont besoin. Ensuite parce que les agriculteurs bio ne laissent pas des sols rester « nus » en hiver et limitent donc les pertes d'eau. Enfin, parce que l'absence de recours aux fongicides permet le développement d'une mycorhize dense. Cette symbiose entre les racines des plantes et les mycéliums des micro-champignons du sol permet aux plantes de multiplier par dix leur surface d'absorption racinaire. Mieux encore, elle permet de multiplier par dix à quinze la pression de pompage de l'eau par les plantes – autrement dit, de capter de l'eau là où des plantes sans mycorhize n'y parviendraient pas. Or, pour avoir une mycorhize dense, il est souhaitable

d'agencer arbres et cultures. Les arbres facilitent l'implantation de la mycorhize et assurent un pompage de l'eau dans des couches inaccessibles aux plantes cultivées. Et il est nécessaire de ne pas appliquer de fongicides qui tuent les micro-champignons du sol. Les politiques publiques doivent former les agriculteurs et les aider à faire évoluer leurs pratiques, et non pas soutenir des pratiques intenables.

Une irrigation ponctuelle et parcimonieuse

Une fois restauré le B-A-BA de l'agronomie - sols riches en matière organique, bien structurés et toujours couverts ; arbres et mycorhize ; variétés adaptées et évolutives - il est bien sûr possible de recourir ponctuellement à l'irrigation. C'est notamment utile pour le maraîchage, et pour certaines cultures dans certains milieux (soja...). L'irrigation peut être justifiée. Mais elle doit être mesurée, éviter de provenir de la nappe phréatique, et respecter les milieux naturels. Cela est possible notamment avec de petites retenues collinaires, équipements qui ne saccagent pas une vallée entière et dimensionnées pour servir uniquement d'appoint. A Sivens, il est parfaitement possible d'optimiser les retenues existantes, si cela apparaissait encore nécessaire une fois l'agronomie remise d'aplomb.

Le barrage en construction dans la vallée du Testet est non seulement douteux sur le plan politique et économique, et destructeur sur un plan environnemental, mais il est surtout injustifié et archaïque sur le plan agronomique. Il obéit à des réflexes d'un autre temps, où certains ingénieurs croyaient dompter la nature et lui imposer des concepts intellectuels. Il n'a aucune viabilité ni aucune cohérence dans le contexte du changement climatique. Et si nous en tirons enfin dans le XXI^e siècle ? ■



■ Jacques Caplat, Agronome, il a été conseiller technique au sein d'une chambre d'agriculture, chargé de l'accompagnement d'agriculteurs en conversion vers l'agriculture biologique, puis des politiques agricoles et environnementales au sein de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB)

Changeons d'agriculture

Après « L'agriculture biologique pour nourrir l'humanité » (Actes Sud, 2012) et suite à l'intérêt et aux questions qu'il a suscitées, Jacques Caplat publie un nouveau livre qui s'inscrit dans la même démarche en insistant davantage sur les questions pratiques posées par une évolution de l'agriculture française. « Changeons d'agriculture - Réussir la transition » (Actes Sud) est disponible en librairie.



Vous trouverez plus d'informations sur le blog de l'auteur, avec notamment une vidéo d'un quart d'heure qui donne un avant-goût (elle correspond plus ou moins au premier tiers du livre), ses dernières interviews et le calendrier des interventions et conférences à venir :

www.changeonsdagriculture.fr



Sauvons nos rivières comtoises !

« depuis la lutte anti-canal, la Franche-Comté se mobilise pour ne pas sacrifier son environnement »
D. Voynet

Une des détériorations majeures de nos rivières est l'eutrophisation. Il s'agit d'un développement anormal d'algues et de cyanophycées dû à l'excès d'azote et de phosphore dans le milieu aquatique.

Près de quatre ans après un enterrement symbolique à Ornans de la Loue, touchée par des mortalités piscicoles très importantes attribuées sans certitude à des cyanobactéries en excès, un mois après la seconde conférence consacrée aux rivières, les défenseurs de l'environnement et les pêcheurs ont fait une démonstration de force, venant de tout le département, de la région et de Suisse voisine. Aux côtés des très nombreux militants associatifs, tous les Conseillers Régionaux verts, le député Eric Alauzet, et même Dominique Voynet. A coups de calicots et de banderoles, mais aussi lors de conférences scientifiques données en matinée devant plus de 200 personnes, tous ont exprimé leur colère face aux « mesurette » prises jusqu'alors pour endiguer les causes de la pollution.

Excédent structurel de nitrates

Même le président du CG25, Claude Jeannerot (PS), a admis une nouvelle fois que « les résultats ne sont pas là », que « la situation s'est aggravée » bien que l'on ait « beaucoup agi, beaucoup dépensé ». Il sera hué et insulté par quelques manifestants qu'il ne calmera pas, même en indiquant être « le seul à porter plainte » en cas, par exemple, de manquement aux règles d'épandage : « que l'État le fasse », s'est-il exclamé en assurant militer pour des systèmes sur paille. Par opposition aux élevages sur lisier, fustigés par des dizaines de pancartes, accusés de ne pas être maîtrisés par l'agriculture, de représenter un système produisant un excédent structurel de nitrates pour un sol et un sous-sol incapables de les assimiler, et donc les laissant contaminer les eaux au côté de centaines de toxiques aux origines multiples. Du coup, le durcissement du règlement sanitaire départemental annoncé par le préfet, qui accroît la capacité de stockage des fosses à lisier, s'il est susceptible d'éviter quelques débordements, est perçu comme un encouragement à poursuivre dans la même voie...

La FDSEA ne veut pas de décroissance de l'agriculture

Car c'est bien d'une autre voie dont il aura été question dans tous les propos échangés et discours entendus tout au long de la journée. Certes, le président de la chambre d'agriculture, Daniel Prieur, et celui de la FDSEA du Doubs, Philippe Monnet, sont venus porter la contradiction lors des conférences. Sans vraiment convaincre... Ils ont cependant tous deux assuré « ne pas cautionner ceux [des paysans] qui font n'importe quoi ». Marc Goux, cheville ouvrière de SOS Loue et rivières comtoises, leur a répondu être persuadé pouvoir « se mettre d'accord sur de nombreux points » avec eux : « on est pour de nombreux agriculteurs dans les campagnes, moins dépendants des subventions, en total équilibre avec leur territoire : il y a 30 ans, la filière comté était autonome, aujourd'hui, elle fait venir du tourteau de soja du Brésil... On veut des agriculteurs maintenant leurs revenus, et que les petits paysans ne soient pas menacés par la mise aux normes des fosses à lisier. C'est pour ça qu'on défend une transition de la filière comté en bio, même si on sait que c'est difficile ». De fait, un groupe de paysans, issus de la FDSEA et de la Confédération paysanne s'est constitué pour poursuivre les discussions sur l'évolution de l'AOP comté.

L'argument de l'économie touristique

La fermeture administrative de la pêche à la truite et à l'ombre sur le Dessoubre, est une « catastrophe touristique pour les gens d'ici, les nombreux hôtels, le camping en général occupé à moitié par les pêcheurs », dit un habitant. « On a perdu 10 à 15 % de chiffre d'affaires depuis avril », témoigne la représentante de l'union des commerçants. Les manifestants savent que le tourisme est un point sensible : « la vallée de la Loue représente la seconde rentrée économique du département, derrière Besançon et devant Métabief », assure Philippe Henry, géochimiste qui milite à SOS Loue. Le risque d'une contradiction

■ Daniel Bordür,
article paru dans Factual.info
le 17 mai 2014, reproduit
avec l'autorisation de l'auteur

Factual.info
Journal franc-comtois d'information et de débat



Près de 2000 personnes ont défilé samedi 17 mai à Saint-Hippolyte, bourg de 900 habitants à la confluence du Doubs et du Dessoubre, à l'appel de SOS Loue et rivières comtoises et du collectif Doubs-Dessoubre

entre la promotion de la région et de ses produits du terroir, et les problèmes de ses rivières n'a échappé à personne. Si, en plus de la désaffection des pêcheurs qui viennent pour certains du monde entier, l'image d'un territoire préservé venait à s'écorner, les conséquences pourraient être économiquement et socialement désastreuses.

Des pistes pour le long terme, pas pour l'immédiat ...

« Qu'elle est belle la Franche Comté qui résiste ! ... Mais qu'elle ne mène pas à l'intolérance », déclare Marie-Guite Du Fay, la présidente de la Région à l'intention de ceux qui ont sifflé Claude Jeannerot ou qui paraissent prêts à en découdre avec l'agriculture intensive. Voyant dans « la vigilance et la rébellion, ce qui nous permet de nous faire entendre », elle expose à nouveau le projet universitaire d'un pôle karst national. Un instant auparavant, Sandrine Belier, eurodéputée verte, avait dénoncé le retard de la France dans l'application de la directive nitrates [que pourfend la FNSEA] « faudra-t-il attendre le double coût de la pollution et de l'amende ? ». Elle a aussi défendu son projet, inabouti, de directive sol que jusque-là les États bloquent. Elle y voit un outil pour des études karstiques « en Franche-Comté, en France et en Europe... » Le sénateur local Martial Bourquin (PS) a quant à lui proposé à la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, « une expérience nationale sur les bassins versants Loue, Dessoubre et Doubs où certains produits, comme le roundup, seraient interdits ». Reste que ces pistes sont celles des moyen et long termes quand les manifestants, qui ont attendu quatre ans pour redescendre dans la rue, veulent des avancées maintenant. La présidente de ProNatura -120 000 adhérents en Suisse- veut « une limitation drastique des pesticides » et une vision systémique pour voir tout ce qui va mal. ■

En savoir +> SOS Loue et Rivières Comtoises
<http://www.arrete.net/>
Le journal Factual : <http://factual.info/>

TGV : les écologistes auraient-ils eu tort d'avoir eu raison trop tôt ?

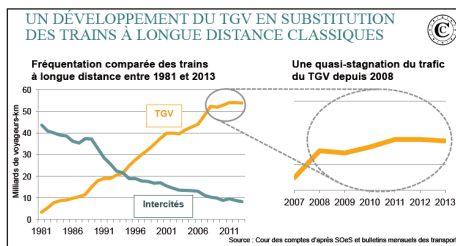
Grande vitesse ferroviaire : un modèle porté au-delà de sa pertinence

■ Bernard Lachambre, secrétaire régional EELV



C'est le titre du rapport de la Cour des Comptes publié le 23 octobre 2014. Au terme de son enquête, la Cour considère que le choix de nouvelles LGV doit être entouré de plus de garanties de pertinence et de rentabilité

Non, ce rapport de la Cour des Comptes n'a pas été écrit par Europe Écologie-Les Verts. Et pourtant, à le parcourir on retrouve interrogations et analyses portées par les écologistes depuis de très nombreuses années. Quelques titres tirés de la table des matières sont éloquentes : « *Un bilan économique et environnemental en demi-teinte* », « *Un avantage pour l'environnement à nuancer* », « *Un impact difficile à appréhender sur le développement économique* », « *Un effet ambivalent sur l'aménagement du territoire* » « *Une évaluation optimiste de la rentabilité attendue des LGV* ». Quand on connaît l'art de la périphrase de la Cour des Comptes, on devine derrière ces titres une véritable critique des choix réalisés.



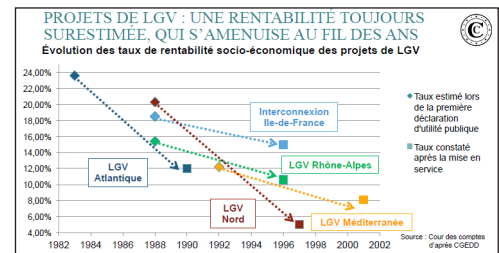
Point de vue franc-comtois

Les écologistes ont dénoncé le principe de la création d'une ligne nouvelle entre Mulhouse et Dijon ainsi que la création de gares nouvelles éloignées des centres villes. Cette option privilégiait le transport longue distance au dépens du transport de proximité, pénalisant en termes de temps de trajet et de coût les déplacements intra-régionaux. Ils ont dénoncé aussi le coût de cette infrastructure qui allait fatalement réduire la capacité d'investissement disponible pour le réseau ferroviaire existant. Ils ont contesté les effets positifs annoncés en termes d'activité économique et d'aménagement du territoire. Sur tous ces points ce rapport et la réalité leur donnent raison. Quelques phrases relevées dans le rapport : « *Il n'est aujourd'hui plus pos-*

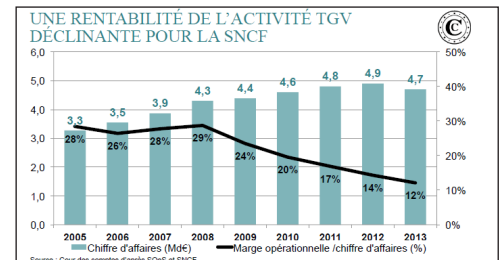
sible de poursuivre une politique du tout TGV a fortiori si l'on entend entreprendre parallèlement une rénovation accélérée du réseau classique, tant il est désormais avéré que ce dernier a été négligé pendant 30 ans et réclame désormais une mise à niveau. » « *... On rénove quinze kilomètres de lignes classiques pour le coût d'un seul kilomètre de LGV nouvelle* » « *... mettre en place une offre de transport intermédiaire entre le TGV et le TER, avec des trains circulant à bonne vitesse sur un réseau classique rénové* » « *corriger une trajectoire peu soutenable et en tout état de cause incompatible avec la rénovation du réseau classique* » « *De façon générale, des effets (activité économique) peuvent être visibles dans les villes desservies par des LGV mais il s'agit souvent d'effet de déplacement, sans gain net pour l'activité globale* » « *Le réseau ferré national nécessite une amélioration de la qualité de service, par exemple sur la meilleure façon de rentabiliser pour les usagers le temps passé dans les transports* » « *Une politique de transport reposant sur un rôle presque exclusif de la grande vitesse ferroviaire accentue plutôt les inégalités des territoires qu'elle ne les atténue.* »

TGV : gagner ou perdre du temps ?

Pour la liaison Besançon-Montbéliard, les promoteurs de la LGV annonçaient que le nombre d'aller et retour serait conservé, voire augmenté. C'est vrai. Mais dans quelles conditions ! En semaine, le dernier TER quitte la gare Viotte à 20h11 (durée : 1h01, coût : 14,30 €). Pour partir plus tard, à 21h09 ou 21h35 il faut utiliser le TGV, donc changer de train en gare de Besançon-TGV (durée : 0h48 ou 1h05, coût : 20 €). Mais on arrive Belfort-Montbéliard-TGV, à 18 km de Montbéliard ! Il faut donc encore prendre le bus (coût 2 €) et la durée du trajet devient alors 1h21 et 1h55 ! Dissuasif ? Si vous vous êtes organisé pour laisser votre voiture à la gare TGV, comptez 10,50 € de parking en plus ! Quel est alors l'intérêt environnemental



de prendre le train. Rappelons que les trains suisses de la ligne Delle-Délemont arrivent et partent de Delle toutes les heures, tous les jours de la semaine, de 5h30 à 23h. Petite précision : la réouverture de la ligne Belfort-Delle coûtera 110 M€, soit le coût de 3,5 km de ligne TGV.



Dans son rapport, la Cour des Comptes constate la croissance de la mobilité de nos concitoyens mais évite une analyse des causes de celle-ci. Aucune propositions donc d'aménagement du territoire ou d'organisation sociale permettant de réduire les demandes de mobilité ... Si le volet environnemental a une place réelle, le volet social est assez réduit par rapport au volet économique surdimensionné. Les rédacteurs du rapport ont bien perçu cette faiblesse et annoncent que « *la méthode socio-économique employée ne répond pas à la question de savoir s'il existe des solutions alternatives* ». On peut également regretter que l'analyse ne prenne en compte le coût environnemental qu'au travers des émissions de gaz à effet de serre... Ce qui n'empêche pas de saluer la qualité du travail accompli. ■

En 1996, la SNCF tablait sur 12 millions de passagers par an. « *Le TGV Rhin Rhône permettrait un accroissement global du trafic ferroviaire de 40%* » fanfaronnait alors l'opérateur ferroviaire. Trois ans après la mise en service de la 1^{ère} tranche, force est de constater que la réalité est toute autre : un trafic de moins de 1 million de passagers par an, soit 12 fois moins que les estimations initiales et un déficit pour la SNCF de plus de 60 millions d'euros par an ... A ce rythme, le capital investi – 2 312 millions d'euros – est loin d'être amorti !

En savoir +>https://www.ccomptes.fr/content/download/75381/1935524/version/4/file/20141023_rapport_grande_vitesse_ferroviaire.pdf

énergies renouvelables

Depuis la naissance de Serre Vivante, il y a plus de 20 ans, beaucoup de choses ont changé. Et heureusement en bien ! Nous faisons le point sur l'avancée des énergies renouvelables dans le nord Jura. Une avalanche de chiffres, mais surtout un bilan très encourageant.

■ Nicolas Roques



L est indéniable que les énergies renouvelables ont "décollé" depuis une vingtaine d'années dans le nord Jura. Mais le chemin à faire pour opérer une vraie transition énergétique sera encore long. Souhaitons que la nouvelle loi sur la transition énergétique permette d'accélérer ce qui est une chance pour notre économie et pour l'emploi, et non un inconvénient comme certains l'insinuent. Tour d'horizon.

Le bon décollage du solaire thermique

Le nombre de bâtiments équipés de capteurs thermiques est de 3 à 5 par village. Ces capteurs servent à produire l'eau chaude sanitaire ou/et sont reliés à un plancher chauffant basse température. Alors que de plus en plus de spécialistes s'accordent à dire que cette énergie est mature et offre un fort potentiel, force est de constater que le rythme de progression des capteurs thermiques a chuté depuis 2011 (es-

sentiellement à cause de la baisse des aides ?). Espérons qu'il ne s'agit que d'une « panne » momentanée car le bilan environnemental de ces installations est excellent.

Solaire photovoltaïque, en progression constante

Nous avons obtenu du département "Obligation d'achat" d'EDF un état des lieux "exhaustif" au 31 décembre 2011. Pour les 3 200 foyers des 3 cantons du nord Jura il y avait à cette date 108 installations photovoltaïques. Soit une puissance totale de 415 kW. Au regard de l'ensoleillement moyen du Jura, la production couvrirait donc la consommation annuelle d'électricité (hors chauffage) d'environ 200 foyers. Avec un taux de progression moyen en France du photovoltaïque proche de 60 %, on peut considérer que la production photovoltaïque représente aujourd'hui probablement la couverture des besoins de 10 % des foyers de notre territoire.

La progression en pente (très) douce du chauffage au bois

Sur les 4 400 ha de la Serre, 2 900 ha sont gérés par l'ONF sur mandat des communes. Environ 13 000 m³ de bois sont prélevés chaque année. Une moitié, les troncs, constitue du bois d'œuvre, le reste du bois de chauffage pour les particuliers via le principe ancestral des affouages pour 80 %, et pour les

professionnels du bois de chauffe (plaquettes, granulés, ou bois bûches) pour 20 %. Ces derniers aimeraient voir leur part augmenter au détriment des affouagistes afin de développer à grande échelle le chauffage bois. Malgré la hausse du coût de l'énergie, la consommation de bois par l'affouage sur le massif est restée stable. Il faut dire que l'affouage représente des contraintes surtout dans la Serre, forêt assez accidentée et dans laquelle les lots sont parfois peu accessibles. Dans nos petites communes, on compte en moyenne 20 à 30 affouagistes pour 300 habitants, et 1 à 2 chauffages par granulés. L'ONF gère ce patrimoine en bon "père de famille", ne prélevant que ce

qui peut l'être. La demande et ce que donne la forêt s'équilibrent bien : 4 à 5 m³ de bois sont prélevés en moyenne par hectare et par an (Pour vos calculs : 1 m³ de bois fait 1,5 stère). Une parcelle d'un hectare est coupée tous les 15 ans, fournissant 60 m³ à chaque coupe. Aujourd'hui les résineux occupent 17 % des surfaces dans la Serre. Mais le réchauffement climatique est devenu un élément incontournable du débat. Les forestiers doivent réfléchir dès aujourd'hui aux moyens de sécuriser leur gestion à tous les niveaux : choix des essences, reboisement, sylviculture... sans oublier les autres contraintes : tempêtes dévastatrices, mondialisation du marché des bois, augmentation des coûts de la sylviculture, respect de la biodiversité...

Garder de vieux bois en forêt

Les communes du massif de la Serre, classé Natura 2000, bénéficient de soutiens européens afin de mettre en place des "îlots de vieillissement". Le principe : ne faire aucune intervention pendant 30 ans afin de promouvoir au maximum la biodiversité. Les parcelles choisies doivent avoir au moins 1 ha et contenir déjà une dizaine de gros arbres (65 cm pour les chênes, 55 cm pour les hêtres). En vieillissant, ces derniers verront leur écorce se creuser de cavités propices à la biodiversité. Ces îlots devraient à terme représenter 1 % de la surface classée de la Serre. Actuellement, 5 îlots de vieillissement ont été déclarés, sur les communes de Montmirey-le-Château (3,8 ha), Menotey (1 ha), Amange (6,2 ha), Gredisans (1,2 ha) et Vriange (2,3 ha).

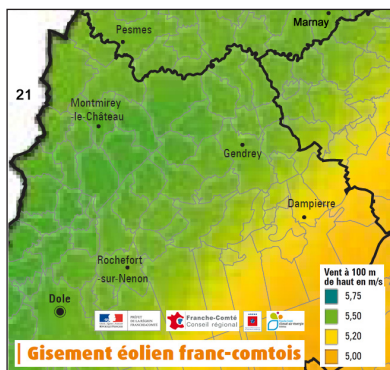
énergie citoyenne dans le Jura

Le parc éolien de Chamole semble sur de bons rails. Neuf éoliennes devraient voir le jour prochainement sur les hauteurs de la commune, en bordure de la forêt communale de Poligny. L'association Vents du Grimont s'est créée en octobre 2011 afin de porter le projet de création d'une société détentrice d'une ou plusieurs éoliennes. Cette société sera détenue par des citoyens et des collectivités locales ce qui permettra une redistribution plus locale des revenus du parc éolien.

En savoir+> <http://www.ventsdugrimont.fr>

De la transparence et de la concertation pour l'énergie éolienne

Reconnaissons-le, la Franche-Comté ne fait pas partie des régions françaises les plus favorisées par Eole. Néanmoins, avec la baisse des coûts de l'éolien, et la progression des rendements des machines, certaines zones du nord Jura ont été identifiées comme zones à potentiel éolien.



Le critère indicatif de rentabilité des projets communément admis à ce jour par les professionnels de l'éolien, se situe aux environs de 5,2 m/s à 100 m.

Le bureau d'ingénierie Opale conduit des études, en particulier sur la communauté de communes « Jura Nord ». Il s'agit de concilier rentabilité, préservation de la faune (certains chiroptères sont sur la liste rouge des espèces en danger), et réduire au maximum les

nuisances aux riverains. Sur la base de ces études, en concertation et en toute transparence, les élus pourront débattre et se prononcer. Serre Vivante propose qu'une part de l'investissement soit réservée aux citoyens, à l'instar de ce qui se fait à Chamole, au-dessus de Poligny. Jura Nord ne se focalise cependant pas sur l'éolien, confie Gérome Fassenet, son nouveau président. Elle étudie de nombreuses autres options concernant la transition énergétique : biogaz, isolation des bâtiments, bouquet énergétique complémentaire... Bref, elle prend du recul avec une vision rationnelle du développement durable : c'est à tout à son honneur !

Le "ronron silencieux" des centrales hydroélectriques

Deux centrales hydroélectriques fonctionnent actuellement à Audelange (320 kW, trois turbines Francis) et à Rochefort (400 kW, turbines Kaplan). Ces deux centrales produisent au total 4 600 000 kWh, soit la consommation annuelle de 1 530 foyers. Point intéressant : les centrales prélèvent une partie modeste du débit du Doubs (20 à 30 % environ), une plus grande partie du débit pourrait être valorisable. Une micro-centrale de 17 kW en amont de Moulin Rouge, sur le cours d'eau l'Arne ne fonctionne plus. Retenons que le potentiel de centrales hydroélectriques à créer ou à réhabiliter semble très important sur le Doubs, comme partout en France. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin. ■

Visite à la centrale hydroélectrique d'Audelange

Serre Vivante a organisé samedi 11 octobre, une visite de la centrale d'Audelange. Un merci chaleureux à Pierre Ponard d'avoir bien voulu prendre de son temps pour nous accueillir et nous faire visiter les nouvelles installations. Nous étions déjà venus en visite en 2006 mais depuis la centrale a été complètement rénovée en 2008 : restauration des trois turbines de type Francis, et nouveaux alternateurs de 130 kw chacun. Après des explications techniques sur le fonctionnement, les discussions ont abordé divers sujets comme celui de la dépollution des rivières (les centrales participent au nettoyage des cours d'eau en piégeant les déchets de toutes sortes dans les dégrilleurs) et les notions de droit d'eau.



A propos du droit d'eau ...

Sans le droit d'eau, impossible d'utiliser la force hydraulique ! C'est un peu comme un pas de porte pour un commerce de centre-ville. Les premiers droits d'eau furent attribués par Charles Quint avant 1678, année où la Franche-Comté devient française. Ces droits d'eau sont reconnus alors par Louis XIX dans le traité international de Nimègue. Point intéressant : une loi faisant partie d'un traité international, prime sur le droit français. A la révolution, les moulins et droits d'eau sont vendus comme bien nationaux. Actuellement les centrales hydroélectriques bénéficient toujours indissociablement de leur droit d'eau dit "droit fondé en titre", c'est à dire sans échéance, à validité permanente, et se transmettant avec le moulin. Dans l'acte notarié d'achat-vente, le droit d'eau est clairement mentionné et compte en général pour un tiers du prix total d'acquisition.

Transition énergétique : une mauvaise loi

Quelques pousses ...

Les mesures en faveur de la rénovation thermique des logements, le retour du tiers financement, le carnet de suivi et d'entretien du bâtiment, la rénovation des bâtiments les plus énergivores d'ici 2030, ou l'affichage déporté et en temps réel des consommations, sont des mesures, indispensables pour stimuler la rénovation des logements et informer les consommateurs. De même, l'élaboration du schéma régional biomasse, le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, la fixation d'objectifs de réemploi dans la commande publique, l'obligation de transparence pour les collectivités quand à leur budget déchets, le frein au développement du Tri Mécano-Biologique ou les plans de déplacement d'entreprise obligatoires après 2018 constituent des avancées.

... au milieu du désert

Malheureusement, ces améliorations demeurent insuffisantes pour atteindre les objectifs ambitieux et pourtant nécessaires pour changer notre modèle énergétique. Pour rénover l'ensemble du parc bâti (tertiaire et logement) d'ici 2050 à un haut niveau de performance énergétique, il faudra bien plus que 500 000 rénovations annuelles de logements. Les bâtiments du tertiaire doivent aussi être rénovés. Pour diviser par deux nos consommations d'énergie en 2050, un objectif de -20% en 2030 est bien trop faible. Alors que la transition énergétique nécessite un investissement de 20 à 30 milliards par an jusqu'à 2050, le gouvernement s'est contenté de promettre la moitié... Pour réduire les consommations liées aux transports, ce n'est pas la généralisation de la voiture électrique qui changera la donne mais bien un nouveau modèle de mobilité. Non seulement cette loi ne présente pas des objectifs assez ambitieux pour engager réellement la transition énergétique mais ceux fixés par le gouvernement ne seront jamais atteints. L'insuffisance des objectifs intermédiaires comme la définition des moyens mobilisés pour mettre en œuvre cette loi sont autant de preuves de l'échec à venir. Cette loi ne définit pas le modèle énergétique de demain mais se contente de retaper un modèle vieux de 40 ans avec un vernis démocratique. La suppression de l'écotaxe est hélas l'illustration parfaite d'une volonté de ne surtout rien changer au modèle actuel dès lors que cela porte atteinte aux intérêts de quelques lobbies ...

NOTRE VISION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

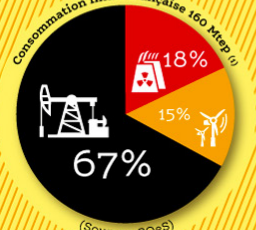
ÉNERGIES FOSSILES
PÉTROLE, GAZ, CHARBON

NUCLÉAIRE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

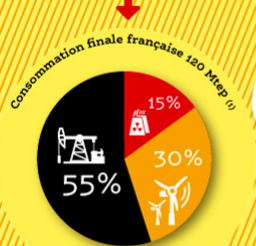
(1 Mtep = Mégatonne d'équivalent pétrole (soit 1 000 000 de tonnes équivalent pétrole))

AUJOURD'HUI 2012



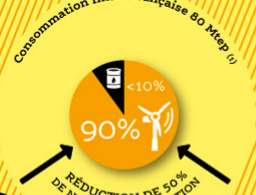
- Modèle énergétique centralisé
- Dépendant des importations
- Gaspillage énergétique
- Risques nucléaires et climatiques
- Énergies renouvelables à l'arrêt

OBJECTIF 2020 - 2025



- ➔ RÉDUCTION de la consommation d'énergie
- ➔ AMÉLIORATION de l'efficacité énergétique
- ➔ RELANCE des filières des énergies renouvelables
- ➔ RÉDUCTION de 75 % à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'énergie française

OBJECTIF 2050



- Modèle énergétique décentralisé et créateur d'emplois
- Approvisionnement national
- Sobriété et efficacité énergétique
- Modèle non émetteur de carbone

CO₂

OBJECTIF

division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050





Qui ne s'est jamais demandé quel nom pouvait bien porter telle fleur, telle herbe, tel arbre ?

Aujourd'hui, la réponse est dans la poche, ou plutôt dans le téléphone. L'application Pl@nt-Net la fournit en une photo et quelques clics ! Mis au point par l'Inria, l'Inra, le Cirad et l'IRD, ce programme de reconnaissance d'images (sous Android ou MacOs) profite tant aux chercheurs qu'aux particuliers.

En savoir +> <http://www.plantnet-project.org>



Pacitel : échapper au démarchage !
Pour ne plus être démarché par téléphone, inscrivez-vous !

Cette liste regroupe les numéros de téléphone de celles et ceux ne souhaitant plus faire l'objet de prospection commerciale. Cinq fédérations professionnelles sont réunies dans l'association Pacitel et les entreprises engagées dans le dispositif ont accepté de tenir compte de ce fichier dans leur démarche de prospection téléphonique. L'inscription est gratuite.

En savoir +> <http://pacitel.fr>



Santé Publique

La loi belge interdit depuis le 1er mars 2014 la vente des téléphones mobiles aux enfants de moins de 7 ans, tout comme leur publicité dans les programmes télé et radio s'adressant à eux. Le gouvernement souligne que les risques liés aux ondes électromagnétiques sont plus importants chez les enfants que chez les adultes. Une étude récente a montré qu'à 12 ans quasiment tous les jeunes Belges disposent déjà d'un portable et que près de deux tiers des jeunes entre 10 et 12 ans en ont également un. Cette décision était dans les tuyaux depuis presque un an, soulevant une forte réaction des constructeurs de mobiles qui estimaient que c'était aux parents et non au gouvernement d'interdire l'utilisation des mobiles aux enfants. Mais le développement d'appareils spécialement dédiés, en forme de jouet et avec des touches simples d'utilisation, a inquiété les élus soucieux de la sécurité sanitaire dans les technologies sans fil.

En savoir +> <http://www.robindestoits.org>

LE CHIFFRE

3 milliards d'euros

C'est le coût de l'abandon définitif de l'écotaxe par le gouvernement, face aux menaces répétées de grève des transporteurs routiers. En cette période critique pour l'équilibre de nos finances publiques, la facture est lourde ...

Besoins en produits locaux ?

Combien de surfaces cultivées et de paysans faut-il pour qu'une commune, une école, une maison de retraite ou un hôpital puisse combler localement ses besoins alimentaires ?

Grâce au « convertisseur alimentaire » de l'association Terre de liens Normandie, vous saurez que plus de 1 187 000 paysans et près de 23 millions d'hectares agricoles (soit 82 % de la surface agricole utile actuelle) sont nécessaires pour nourrir 65 millions d'habitants avec des produits locaux et biologiques. Dans la lignée de la calculatrice à empreinte carbone du WWF, l'outil a été conçu pour inciter les citoyens et les élus à développer des projets alimentaires territoriaux créateurs d'emplois. Un bon résumé du message constructif de Terre de liens : la terre est l'affaire de tous.

> convertisseur.terredeliensnormandie.org

Manger bio c'est plus sain ?

Une étude révèle des différences significatives entre les aliments biologiques et non biologiques clairement en faveur des aliments bios !

Une équipe internationale d'experts dirigée par l'Université de Newcastle au Royaume-Uni, montre que les cultures biologiques et les aliments à base de plantes cultivées en agriculture biologique possèdent jusqu'à 60% de plus de certains d'antioxydants essentiels que les cultures conventionnelles. Selon les analystes, le passage à la consommation de fruits bio, légumes et céréales - et de la nourriture préparée à partir de ces végétaux - fournirait des antioxydants supplémentaires équivalents à la consommation de 1 à 2 portions supplémentaires de fruits et légumes par jour. L'étude, publiée le 15 juillet 2014 dans la prestigieuse revue scientifique 'British Journal of Nutrition', montre également des niveaux significativement plus faibles de métaux lourds toxiques dans les cultures biologiques. Le cadmium, qui est l'un des trois seuls contaminants métalliques avec le plomb et le mercure pour lesquels la Commission européenne a défini des niveaux maximaux admissibles de contamination dans les aliments, a été retrouvé à des quantités de près de 50% inférieure dans les cultures biologiques par rapport aux cultures conventionnelles. Cette étude montre que l'alimentation biologique, outre qu'elle ne contient pas de résidus de pesticides et qu'elle protège l'environnement, produit des aliments aux qualités nutritionnelles intrinsèques très favorables à la santé. Il faut maintenant que nos gouvernants tiennent compte de ces éléments et accentuent très significativement le soutien au développement de la filière bio et favorisent un accès de tous à cette alimentation santé.

Référence : "Higher antioxidant concentrations and less cadmium and pesticide residues in organically-grown crops: a systematic literature review and meta-analyses." Baranski, M. et al. British Journal of Nutrition, July 15th 2014.

> <http://ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4141693>

ACTION CITOYENNE : Signez contre le TAFTA

En négociation jusqu'en 2015, le Trans-Atlantic Free Trade Agreement, accord de libre-échange transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis, menace nos acquis environnementaux, sociaux et sanitaires et démocratiques.

240 mouvements européens ont lancé une Initiative Citoyenne Européenne auto-organisée pour que chacun puisse exprimer son opposition à ce texte auprès de la Commission Européenne et du Parlement européen.

> À signer sur <https://stop-ttip.org>



Les centrales sont vulnérables ...

Depuis le 5 octobre 2014, des survols par des drones non identifiés se multiplient sur les sites nucléaires français.

Alors que le mystère reste entier sur l'origine de ces drones et le but de ces opérations, le Réseau «Sortir du nucléaire» tire la sonnette d'alarme et alerte sur la vulnérabilité des installations. Ces survols simultanés de plusieurs sites démontrent que les 19 centrales nucléaires et les nombreuses usines de combustible réparties dans tout l'Hexagone constituent autant de points de vulnérabilité. Présentée comme un atout pour la France, l'industrie nucléaire constitue en réalité son tesson d'Achille.. Ce risque d'agression externe ne fait d'ailleurs que s'ajouter aux nombreux faits qui justifient une sortie en urgence du nucléaire : vieillissement des installations (la majorité des réacteurs ont dépassé les 30 ans de fonctionnement), déchets ingérables, rejets toxiques...

En savoir +> <http://www.sortirdu nucléaire.org/>

Algues vertes

La France deux fois condamnée

En juillet, l'État était jugé responsable par la cour administrative d'appel de Nantes après la mort d'un cheval intoxiqué par des algues vertes. En septembre, c'était au tour de la Cour de justice de l'Union européenne de sanctionner l'État pour 20 ans d'application minimaliste et inefficace de la directive Nitrates. Une mauvaise application qui compromet la qualité des eaux côtières mais provoque aussi l'eutrophisation des cours d'eau et des nappes phréatiques, pollution insidieuse et moins visible que les algues vertes. Mais il n'est toujours pas question de remettre en cause le modèle agricole dominant qui génère ces pollutions, soit par une concentration des élevages industriels, soit par les surfertilisations des cultures. « Au lieu de promouvoir les pratiques agricoles compatibles avec la qualité de l'eau, l'État continue à céder aux lobbies agro-industriels et poursuit la déréglementation » déplore Florence Denier- Pasquier, vice-présidente de FNE, rapporteur d'un avis sur la gestion et l'usage de l'eau en agriculture voté par le Conseil économique, social et environnemental en avril 2013. Pendant ce temps, le phénomène s'étend, avec son cortège de méfaits pour la santé, l'environnement et les activités économiques ...





DOLE-TAUAUX, L'AÉROPORT DE TROP

Coup de tonnerre en plein ciel !

Pour la toute première fois, les élus de droite au Conseil Général ont choisi de s'abstenir sur le financement de l'aéroport lors du débat d'orientation budgétaire le 2 décembre.

Fidèles à leurs convictions, la verte Marie Odile Mainguet et Hélène Péliissard (UMP) ont exprimé les plus grandes réserves quant aux 2,1 millions d'euros de subventions inscrits au budget du département pour 2015. Si la première évoquait l'impact environnemental du transport aérien, la seconde dénonçait une fois encore la méthode du président Christophe Perny. « Vous nous dites qu'en 2016, cet aéroport deviendra le problème de la future grande région. Mais la vérité, c'est que ni la Bourgogne, ni la Franche-Comté n'en veulent », assurait Hélène Péliissard, par ailleurs conseillère régionale et bien au fait de la question. C'est Jean-Michel Daubigny, maire de Tavaux, expliquait ce revirement spectaculaire d'une opposition qui jusqu'alors avait toujours voté les crédits en faveur de l'aéroport de Dole-Tavaux : « Pour piloter une telle infrastructure, la grande région Bourgogne Franche-Comté, c'est l'assise royale. Vouloir garder la gouvernance dans le Jura, c'est une erreur stratégique et ce n'est surtout pas ce qui avait été dit jusque-là. On faisait le dos rond en attendant le transfert à la Région, mais si ce n'est plus d'actualité, ça change tout ! »

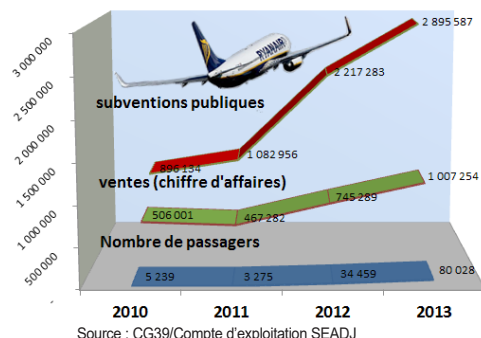
Contestation au sein de la Région

300 000 € de subvention ont bien été alloués au conseil Général du Jura, pour l'aéroport de Dole-Tavaux par la Région pour 2014, mais rien ne dit que ce soutien sera automatiquement reconduit en 2015. Les positions des élus écologistes, farouches opposant à l'apport de fonds publics pour cette infrastructure, se trouvent en effet confortées par les conclu-

sions d'une étude rédigée par l'Agence Régionale de Développement (ARD), étude qui s'appuie pourtant sur les données fournies par la CCI du Jura et la Société d'exploitation de l'aéroport. Lors des débats, Marc Borneck, président du groupe vert, a rappelé que le nombre de passagers annuel affiché devait être divisé par deux, car le comptage se fait à chaque départ, mais aussi à chaque arrivée. Une personne faisant un aller-retour est ainsi comptée 2 fois ! C'est un peu comme si un marchand de chaussures annonçait avoir vendu 100 000 chaussures, au lieu de dire 50 000 paires...

A boire et à manger !

L'étude de l'ARD confirme que l'hypothèse espérée d'un apport de touristes étrangers sur notre territoire ne se vérifie pas. Si de manière étonnante elle exclut l'aéroport de Genève de la zone de chalandise, au prétexte qu'il s'agit d'un aéroport international, elle alerte pourtant bien sur les risques liés au modèle de développement retenu, reposant sur les vols low-cost et quasi exclusivement sur la seule compagnie Ryanair. Celui-ci est jugé très risqué par les professionnels car les aéroports régionaux sont alors dépendants et ne peuvent faire le poids face aux compagnies. Le rapport de l'exploitant pour 2013 donne encore raison à Marc Borneck qui rappelle combien les compagnies sont exigeantes, et que plus il y aura de passagers, plus il y aura d'investissements lourds à la charge des collectivités (piste, bâtiments, nouvelle aérogare...). L'élus régional épingle enfin le chiffre aberrant de 331 €, somme que dépenserait sur notre territoire un touriste arrivé par avion. Ce chiffre est bien supérieur à ceux évalués pour des territoires urbains beaucoup plus attractifs (307 € pour Bordeaux, 310 € pour Marseille). Les écologistes mettent encore une fois en évidence les incohérences des promoteurs de l'aéroport, et si leur opposition n'est pas hélas encore parvenue à faire renoncer l'assemblée Régionale à suivre le Conseil Général du Jura dans sa fuite en avant, l'heure de la fin de cette folle aventure est peut-être proche. ■



Center Parcs à Poligny et au Rousset ?

Le projet jurassien envisage la construction, entre Plasne, le Fied et Barretaine, d'une ville de 2 000 habitants, avec ses boutiques, ses restaurants et ses équipements sportifs (dont une mega « serre-piscine », chauffée été comme hiver à 29°C) en lieu et place de 150 ha de forêt. Ces usines à loisirs accueillent non pas des touristes, curieux de découvrir une région, mais enferment les clients du groupe Pierre et Vacances dans un périmètre à l'accès ultra-contrôlé pour consommer l'offre d'un ensemble de services, de boutiques et d'attractions. On est très loin de l'idée de « vie au milieu des bois et de la nature » et du tourisme souhaitable pour nos régions rurales.



PÉTITION

L'association citoyenne jurassienne « le Pic noir » et le collectif « Le Geai du Rousset », comprenant des citoyen(ne)s, des associations, des syndicats, des partis politiques, nous invitent à dire NON AUX CENTER-PARCS à Poligny comme au Rousset (71)

Les Conseils généraux du Jura et de Saône-et-Loire, les Conseils Régionaux de Bourgogne-Franche Comté, les communautés de communes et les communes concernées ont signé un document d'intention avec la multinationale PIERRE et VACANCES CENTER PARCS pour financer deux projets identiques qui coûteraient 170 millions d'euros chacun. Ils devraient voir le jour à l'horizon 2018. Ces projets de centres de loisirs privés, imposés sans consultation, ni débat public, mobiliseraient au minimum 88 millions d'euros d'argent public dans le Jura et presque autant en Saône-et-Loire, au détriment d'investissements plus efficaces au regard des développements sociaux, économiques, environnementaux de nos territoires et en direction des populations locales. La dégradation des finances publiques rend très incertaine la viabilité économique et financière du concept « Center Parcs » fondé sur une niche fiscale. La conformité en matière de normes environnementales et d'urbanisme est loin d'être acquise. Mais rien n'est encore fait et irréversible. Prenons notre avenir en mains !

Nous, soussigné(e)s, citoyen(ne)s, consommateurs et contribuables

- exigeons un véritable débat public et démocratique sur les territoires concernés,
- refusons qu'un bien commun soit accaparé par et pour l'intérêt privé de la Société Immobilière Pierre et Vacances,
- voulons que l'argent public soit réservé aux besoins réels des populations en améliorant l'existant (logement, écotourisme, écomobilité, services publics, agriculture paysanne, santé, etc...),

Nous demandons en conséquence l'abandon de ces projets inutiles et coûteux, sans rapport avec un développement durable, intégré et respectueux des hommes et de leur environnement.

Envoyez votre signature par mail ou courrier à :

► Association le Pic noir, 1 rue de la Miséricorde, 39800 Poligny, contact@lepicnoir.fr

► Collectif Geai du Rousset, c/o CAPEN 71, 7 rue de la Reppe, 71370, Ouroux/Saône, geaidurousset@gmail.com



Journal d'information du massif de la Serre

édité par l'association Serre Vivante

39 290 MENOTEY - Tél: serre.vivante@wanadoo.fr

Web : <http://perso.orange.fr/serre-vivante>

ISSN 2112-8073 - Tirage : 5.500 exemplaires. Imprimeur : ICO, Dijon

Conseil d'Administration : Pascal BLAIN, président, Menotey, Jean-Claude LAMBERT, vice-président, Romange, Christine van der VOORT, secrétaire, Claude JEANROCH, Nicolas ROQUES, trésorier, Dole, Christian LANGLADE, Amange, Charly GAUDOT, Brans, Bénédicte RIVET, Moisse, Marie LONDE, Frasné, Laurent CHAMPION, Chevigny, Bernard HOSTEIN, Dole
Merci à nos relectrices attentives !

BREVANS : BIENTÔT UNE USINE À GAZ ...

En juin 2012, le Grand Dole a débattu sur la demande d'autorisation d'exploiter une usine de méthanisation à Brevans. La nécessité de développer les énergies renouvelables fait consensus. Néanmoins ce projet avait fait alors polémique car de nombreux points d'ombre existaient... Ceux-ci existent toujours. **UN SITE D'IMPLANTATION MAL CHOISI** Pourquoi choisir une des dernières entrées de Dole encore préservée à proximité de la trame verte pour installer cette usine alors que d'autres solutions existent au Grand Dole ? L'agglomération a choisi de développer la zone Innovia, justement pour installer les activités innovantes dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. L'unité de méthanisation projetée a de fait vocation à s'y installer. Dès 2012 le pétitionnaire mettait en avant dans cette hypothèse un surcoût de l'ordre de 300 000 € pour franchir le canal jusqu'à la conduite de GrDF. Soit 3% des 10 millions d'euros du coût de la

construction. Hors de ce scénario qui choisit d'injecter le méthane produit et purifié dans le réseau de gaz naturel, l'exploitant n'a pas à ce jour renoncé à un second scénario envisageant la production de chaleur et d'électricité. Le site d'Innovia serait idéal pour la revente de celles-ci à Solvay, partenaire industriel tout proche ! D'autres pistes n'ont pas été étudiées, comme l'installation sur la zone d'activité de Fouchers également située à proximité du réseau gaz.

STOCKAGE ET ÉPANDAGE DES DIGESTATS Le plan d'épandage mobilise 4 073 hectares. Le digestat produit par l'usine de méthanisation est appauvri en carbone et constitue de ce fait un faible apport de matière organique pour le sol. Si le digestat conserve les mêmes quantités de matières fertilisantes que celles contenues dans le substrat initial, l'azote et le phosphore apparaissent sous des formes bien différentes. Ceux contenus dans la phase solide restent sous des formes organiques assim-

ilables progressivement par les plantes et non lessivables. L'azote contenu dans la phase liquide est à disposition des plantes mais risque d'être lessivé s'il n'est pas rapidement absorbé par celles-ci. Les surfaces d'épandage requises et la qualité du digestat correspondent d'avantage à la plaine de la basse vallée du Doubs, proche d'Innovia. Les quantités de digestat produites par une installation de cette importance devront aussi tenir compte des capacités et des périodes d'épandage des agriculteurs. La plateforme de stockage prévoit d'accueillir 7143 m³ de digestats solides pour une production de 10 000 tonnes par an et une lagune de stockage des digestats liquides de 11 200 m³ pour une production annuelle de 15 000 m³. Le digestat émet de l'ammoniac par volatilisation et, en cas de dysfonctionnement, il faut craindre des nuisances olfactives pouvant impacter les premiers lotissements de l'agglomération doloise situés à quelques centaines de mètres.

Le bureau de la recherche géologique et minière, qui recense les données géologiques, rapporte que lors d'un sondage préalable à la construction du réservoir d'eau de Brevans, situé à proximité du site, l'eau s'est entièrement infiltrée dans le calcaire fissuré. Ce point mériterait d'être approfondi avant la construction d'une installation potentiellement polluante pour les eaux souterraines. **VOIERIE ET URBANISATION À PROXIMITÉ** La voirie sera très sollicitée par les poids lourds, les tracteurs et remorques, avec des pics prévus à 39 véhicules/jours en période d'épandage. L'accès à la route RD973 nécessitera des travaux de sécurisation à la charge de la collectivité alors que les ZA du Grand Dole situées à l'ouest de Dole sont déjà bien intégrées au réseau, avec des accès sécurisés. Quant à l'urbanisation, la présence d'un bowling et d'une carrosserie accueillant du public dans un rayon de moins de 50 m ne paraît guère compatible avec l'installation projetée.

AGENDA DU MASSIF DE LA SERRE : VOS RENDEZ-VOUS LOCAUX ...

Les Croqueurs de Pommes, section Jura Dole et Serre

Samedi 24 janvier : 1^{ère} taille de restauration de pommiers

Rendez-vous à Tichey 3 rue Chevalier de Lorcy (21) de 13h30 à 17h30 (propriété de Mme Roussel)

Samedi 14 février : 2^{ème} taille de restauration de pommiers/poiriers

Rdv : au verger Ledoux, situé à côté du collège Ledoux à Dole à partir de 14h

Samedi 21 février : greffe du cerisier, initiation greffe en fente & incrustation

Rendez-vous au verger conservatoire de Montmirey-la-ville de 14h à 17h

Samedi 7 mars : taille de formation et fructification pommiers/poiriers

Rendez-vous au Verger Conservatoire de Montmirey-la-ville à 14h

Samedi 14 mars : BOURSE AUX GREFFONS ET GREFFAGE

Rdv : Dole, Place aux Fleurs de 9h30 à 17h (pavillon des Arquebusiers en cas de pluie)

Renseignements : Daniel Dubrez, président. d.dubrez@free.fr



Un Center Parcs dans la forêt de Poligny ?

DISCUTONS-EN !

RÉUNION PUBLIQUE le 5 Décembre à 20h30
PETITE SALLE DES FÊTES à POLIGNY, entrée rue Victor Hugo

www.lepicnoir.fr - contact@picnoir.fr - https://www.facebook.com/lepicnoir

Samedi 13 décembre à 16h30, salle des fêtes de Dammartin-Marpain

Éoliennes : un projet sur ou pour notre territoire ?



Peut-on être acteur d'un projet d'énergies propres et renouvelables ? L'association « Quatre villages : une commune » vous invite à venir échanger sur ce thème et poser vos questions à nos invités de « Vents du Grimont » porteurs d'un projet sur Chamole.

Info: 03 81 50 41 29 CDMM: Quatre villages, une commune

Voir la science autrement avec l'atelier Pasteur

Créé en 1994, l'atelier Pasteur de Dole fête ses 20 ans en décembre.

12 décembre - 18 h - salle Edgar Faure : conférence de Jean-Marc Cavaillon, Docteur ès-sciences de l'Université de Paris VI et professeur à l'Institut Pasteur sur le thème de la septicémie.

13 décembre : Portes ouvertes à l'atelier Pasteur avec des expériences ludiques pour faire découvrir la science au grand public.

27 rue de la Sous Préfecture à Dole - Tél. 03 84 82 11 24 - www.atelier-pasteur.com

SPA DE DOLE
ET SA RÉGION

Refuge des Violettes

Route de Sampans, Lieu dit « A la Ronce »
39290 BIANNE

① 03.84.82.68.51 ✉ spadole@gmail.com

ouvert tous les jours de 14h à 17h, sauf le dernier dimanche du mois

Plus d'info : www.spadole.wordpress.com



• **Samedi 20 décembre** : petite rando nocturne à Vercia aux illuminations de Noël. Dpt. 17h passerelle des Poètes avec Josette G. 03 84 81 16 43 et Annick.

• **Dimanche 11 janvier** : sortie raquettes à Chapelle des Bois. Resto Le Montagnon ou salle hors sac. Insc. avt. le 31 déc. Départ à 8h30 Place Grévy avec Cynthia : 06 27 19 89 68.

• **Mardi 13 janvier** : Aulhume, 8 km. Départ à 13h30 du Manège de Brack avec Jean-Luc : 03 84 71 49 08.

• **Samedi 24 janvier** : petite rando nocturne dans Dole. Dpt. 17h30 passerelle des Poètes avec Christiane E. 03 84 82 58 81.

• **Dimanche 25 janvier** : rando vers Besançon, environ 4h de marche. Dpt 9h Pl. Grévy avec François G. 06 73 15 27 89.

• **Dimanche 8 février** : vers Sermange. Dpt 13h Pl. Grévy avec Jacqueline : 03 84 81 08 17.

• **Dimanche 15 février** : raquettes ou rando pédestre à Métabief

(ligne SNCF Gentiane Bleue 27€ AIR). Insc. avant le 31 déc. Cynthia : 06 27 19 89 68.

• **Dimanche 22 février** : traversée de la Serre. Dpt 13h15 Pl. Grévy pour rejoindre

Christian et Josette à Brans à la Fontaine Bataillé à 13h30. 03 84 72 51 13.

en savoir + : www.utan-region-bourgogne-franche-comte.fr



*littérature

CAROLE MARTINEZ
BISTROT
DE L'HÔTEL-DIEU

MARDI 28 JANVIER
À 18 H 30

Prix Renaudot des lycéens 2007 ("Le cœur cousu")

Prix Goncourt 2011 des lycéens.



*Rendez-vous du patrimoine

• **"Par tous les saints" : sam 6 déc. à 10 h**
rdv : port de plaisance, pied de la passerelle côté ville
Un circuit pour découvrir ou se souvenir de saints protecteurs plus ou moins connus présents ici ou là en centre-ville au détour d'une rue ou d'un édifice.

• **"Croquons la galette !" : sam 10 jan. à 10 h**
rdv : Musées des Beaux-Arts

Un parcours original à travers les salles d'exposition permanentes pour aborder un thème de saison : l'Épiphanie.

• **"Mystères de plantes !" : sam 7 fév. à 10 h**
rdv : cour intérieure de l'hôtel-Dieu
Une rencontre autour des vertus thérapeutiques des huiles essentielles extraites de plantes aromatiques, médecine pratiquée depuis des millénaires.

VILLE DE
DOLE



GRATUIT - TÉL. 03 84 69 01 50

VISITES GUIDÉES GRATUITES SANS INSCRIPTION

INFOS : 03 84 69 01 54

CHAUSSIN : Au souffle de la plaine jurassienne

• Quel jour sommes-nous ? Les calendriers : solaires, lunaires, luni-solaires...

Mercredi 21 janvier 2015, Salle communale - 20h30

Michel MARTIN, Professeur honoraire de mathématique.

• Les vaisseaux naissent en forêt

Vendredi 30 janvier 2015, Salle communale - 20h30

Jean-Claude CHARNOZ, Technicien de l'entreprise Solvay en retraite- Généalogiste

VILLETTE-LES-DOLE : Sur la rive de la Clauge

• Des droits d'usage en Forêt de Chaux

Mercredi 22 avril 2015, Salle communale - 20h30

Jean-Claude CHARNOZ, Technicien de l'entreprise Solvay en retraite- Généalogiste

Mardi 27 JANVIER • 19h30 ORCHAMPS (Salle des fêtes) : HISTOIRE PAPIER

Cie Haut les Mains, Spectacle sans parole. Tout public (de 3 à 103 ans) - 45 min

Le bureau d'un écrivain absent, Les livres entassés, la plume en arrêt, et la corbeille débordant de brouillons froissés... Un équilibre, fragilité, entre poésie et burlesque, innocence et espièglerie, porté par deux instruments qui, sur scène, donnent la parole au spectacle...

Ven. 6 & Sam. 7 FÉVRIER • 20h30 SALANS (Salle des fêtes) : MASTICATION

Les Seizèmes, Troupe théâtre amateur de La Carotte. À partir de 12 ans - 1h30

Ils ont des choses à dire. Et beaucoup même. Un spectacle étonnant, riche en émotion et en vivacité !

Samedi 11 AVRIL • 20h30 DAMPIERRE (Salle des fêtes) : SILENCE

Night Shop Théâtre / Bruxelles (Belgique) théâtre et marionnettes. À partir de 8 ans - 60 mn

Jean et Elise, forment un couple d'un âge certain, 65 ans de vie commune... Comment ne pas perdre le fil quand l'autre nous quitte un peu ?

La Carotte

Spectacles tout Terrain

Théâtre de Territoire

21 Centre de la Région de la Carotte

lacarotte.org

INFOS & RÉSERVATIONS

contact@lacarotte.org • 03 84 81 36 77



POUR QUE VIVE SERRE VIVANTE : JE SOUTIENS !

Créée en décembre 1992 pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse dans le massif de la Serre, l'association **SERRE VIVANTE** a pour objectifs :

- ✓ d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- ✓ de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- ✓ d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- ✓ de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

recopiez (ou découpez) et renvoyez à SERRE VIVANTE, 39290 MENOTEY

- J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2015
- Je fais un don de ___ € (66% déductibles de mes impôts !)

Nom

Prénom

Adresse

Adresse électronique @